

Bulletin du Conseil communal

N° 19



Lausanne

Séance du 9 mai 2017 – Première partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 9 mai 2017

19^e séance publique à l'Hôtel-de-Ville, le 9 mai 2017, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Valentin Christe, président

Sommaire

Ordre du jour	890
Première partie	896
Communication	
Décès de M. Daniel Curiotto, frère de M ^{me} Graziella Schaller, conseillère communale .	897
Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard : « Agence de notation contre démocratie locale : organiser la riposte »	
Rapport-préavis N° 2016/44 du 16 juin 2016	897
Rapport.....	901
Discussion	903
Postulat de M. Robert Joosten et consorts : « Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres »	
Rapport.....	907
Discussion	909
Réponse au postulat de M. Gilles Meystre : « Œnotourisme : parce qu'on le Vaud bien. Et Lausanne aussi ! »	
Rapport-préavis N° 2016/35 du 28 avril 2016	914
Rapport.....	918
Discussion	924
Réaménagement des promenades du Bois-de-Beaulieu et de Jomini. Réponse au postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny « Lausanne amie des enfants à Beaulieu »	
Rapport-préavis N° 2016/39 du 19 mai 2016	926
Rapport.....	928
Discussion	931
Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Audit de l'action du conseil d'administration de la CPCL »	
Rapport.....	933
Discussion	936

Ordre du jour**A. OPERATIONS PRELIMINAIRES**

1. Communications.

B. QUESTIONS ORALES**C. RAPPORTS**

R57. Postulat de M. Jacques Pernet et consorts : « Parce que Beaulieu le vaut bien ! Ou : du maintien de l'activité des halles nord ». (CD). GIANNI-JOHN SCHNEWIDER.

R62. Rapport-préavis N° 2016/44 : Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard « Agences de notation contre démocratie locale : organiser la riposte ». (FIM). ROMAIN FELLI.

R63. Rapport-préavis N° 2016/50 : Réponse au postulat de M^{me} Natacha Litzistorf « Un hommage à M^{me} Françoise Giroud en l'honneur des 100 ans de sa naissance à Lausanne ». (CD). MANUEL DONZE.

R64. Postulat de M. Robert Joosten et consorts : « Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres ». (FIM, CD). GERALDINE BOUCHEZ.

R65. Postulat de M. Henri Ricart et consorts : « Un poste de police de quartier au service des habitants des zones foraines à Vers-chez-les-Blanc ». (SE). VERONIQUE BEETSCHEN.

R66. Projet de règlement de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Interdiction de la mendicité à Lausanne. Modification de l'art. 87bis du Règlement général de police ». (SE). LOUIS DANA.

R69. Rapport-préavis N° 2016/35 : Réponse au postulat de M. Gilles Meystre « (E)notourisme : parce qu'on le Vaud bien. Et Lausanne aussi ! ». (LEA, CD). GIANNI-JOHN SCHNEIDER.

R70. Rapport-préavis N° 2016/39 : Réaménagement des promenades du Bois-de-Beaulieu et de Jomini. Réponse à un postulat (Anne-Françoise Decollogny). (LEA, EJQ, CD). DANIEL DUBAS.

R71. Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Audit de l'action du conseil d'administration de la CPCL ». (CD, FIM). GRAZIELLA SCHALLER.

R72. Postulat de M. Claude Calame : « 30 km/h sur la petite ceinture et dans son périmètre ». (FIM). HENRI RICART.

R73. Rapport-préavis N° 2016/46 : Postulat de M^{me} Françoise Longchamp « Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la 'conciliation extrajudiciaire' ». (CD, SE, SCS). ROLAND PHILIPPOZ.

R74. Postulat de M. Manuel Donzé : « Pour une sécurisation du chemin de Rovéréaz ». (FIM). ROBERT JOOSTEN.

R75. Postulat de M. Pierre Oberson : « 'This is my street', et quoi encore ? ». (SE). DENIS CORBOZ.

R76. Pétition du Parti libéral-conservateur, par M. Nicola Di Giulio, concernant l'accueil de requérants d'asile à Vers-chez-les-Blanc. (SCS, SE). COMMISSION DES PETITIONS (MARLENE VOUTAT).

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX**INITIATIVES**INI60. Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Les deux-roues motorisés sur les voies du bus : oui c'est possible ! ». (15^e/7.3.17). **DISCUSSION PREALABLE.**

- INI62. Postulat de M. Henri Klunge : « Un drone, mais pour quoi faire ? ». (15^e/7.3.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI67. Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Des bains d'hiver à Lausanne ». (17^e/4.4.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI68. Postulat de M. Denis Corboz : « Développement de l'aide de livraison à domicile ». (17^e/4.4.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI69. Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts : « Pour un parc Montbenon accueillant, toute l'année, à toute heure et pour tous les âges ». (17^e/4.4.17). **DISCUSSION PREALABLE.**
- INI70. Postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny : « Le marché se meurt ? Vive le marché ! ». (17^e/4.4.17). **DISCUSSION PREALABLE.**

INTERPELLATIONS

- INT21. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Tenant compte du critère de réalité, quels sont les vrais états financiers de la Ville ? ». (13^e/16.2.16) [FIM/8.12.16]. DISCUSSION.
- INT22. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Le Festival de la Cité a-t-il un cœur ? ». (16^e/12.4.16) [CD/24.11.16]. DISCUSSION.
- INT24. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Le collectif R décide, la Ville s'exécute, le contribuable paie la facture ». (4^e/20.9.16) [SiL, SCS/24.11.16]. DISCUSSION.
- INT25. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Les engagements de la police municipale pour les manifestations sportives, c'est une facture salée pour le contribuable ». (4^e/20.9.16) [SE/15.12.16]. DISCUSSION.
- INT32. Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « L'ISOS et les articles du RPGA utilisés par la CDAP pour annuler un permis de construire délivré par la Municipalité, une bonne nouvelle pour le patrimoine bâti lausannois ? ». (6^e/1.11.16) [CD/19.1.17]. DISCUSSION.
- INT33. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « La grippe aviaire sévit au bord du Léman ! ». (7^e/15.11.16) [LEA/19.1.17]. DISCUSSION.
- INT34. Interpellation de M. Jean-Christophe Birchler : « Espaces publics : besoin d'un Conseil ? ». (4^e/20.9.16) [CD, FIM, LEA/9.2.17]. DISCUSSION.
- INT35. Interpellation de M. Nicola Di Giulio et consorts : « Après le Chalet-à-Gobet, les requérants d'asile investissent Vers-chez-les-Blanc. Mais qu'en pensent les résidents des zones foraines lausannoises ? ». (5^e/4.10.16) [SCS/9.2.17]. DISCUSSION.
- INT36. Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Insécurité au centre-ville et 'Lôz'anges gardiens' : quid de la police ? ». (5^e/4.10.16) [SE/16.2.17]. DISCUSSION.
- INT37. Interpellation de M. Jean-Christophe Birchler : « Eau potable ou saine : quelle est la stratégie du Service de l'eau ? ». (6^e/1.11.16) [SE/9.2.17]. DISCUSSION.
- INT38. Interpellation de M. Romain Felli : « Qui dois-je appeler si ma rue est cassée ? ». (6^e/1.11.16) [CD/2.2.17]. DISCUSSION.
- INT39. Interpellation de M. Hadrien Buclin : « Tour Taoua : une somme rondelette encaissée par l'entreprise immobilière Losinger Marazzi ». (6^e/1.11.16) [CD, LEA/2.2.17]. DISCUSSION.
- INT40. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « La Municipalité a-t-elle réellement anticipé la croissance de la population due à l'émergence du nouveau quartier des Fiches à Lausanne ? ». (6^e/1.11.16) [EJQ, LEA/7.2.17]. DISCUSSION.

- INT41. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts : « Manifester, mais à quel prix pour la collectivité ? ». (5^e/4.10.16) [SE/16.2.17]. DISCUSSION.
- INT42. Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Risque-t-on de voir le sous-sol lausannois s’effondrer ? ». (14^e/14.2.17) [SiL, LEA/2.3.17]. DISCUSSION.
- INT43. Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Culture ‘irrévérencieux et choquants’ : où est la limite pour la Ville de Lausanne ? ». (9^e/6.12.16) [CD/9.2.17]. DISCUSSION.
- INT44. Interpellation de M^{me} Sarah Neumann et consorts : « Mobilité douce : plus de places de parc ! ». (12^e/17.1.17) [FIM/9.3.17]. DISCUSSION.
- INT45. Interpellation de M^{me} Gaëlle Lapique et consorts : « Fraude à l’aide sociale et expulsion du territoire : mise en œuvre lausannoise ». (12^e/17.1.17) [SCS/16.3.17]. DISCUSSION.
- INT46. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Après le Chalet-à-Gobet et Vers-chez-les-Blanc, combien de projets d’accueil de migrants sont-ils en discussion avec l’EVAM ? ». (13^e/31.1.17) [SCS/16.3.17]. DISCUSSION.
- INT47. Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet : « Manifestation ‘Champions !’, une dernière explication de la Municipalité est nécessaire ! ». (7^e/15.11.16) [SCS/6.4.17]. DISCUSSION.
- INT48. Interpellation de M. Pierre Oberson et consorts : « Tags à la frontière de l’œuvre d’art et du gribouillis ! Alors que l’artiste rit, le propriétaire d’immeuble pleure ! ». (7^e/15.11.16) [FIM, SE/30.3.17]. DISCUSSION.
- INT49. Interpellation de M^{me} Véronique Beetschen et consorts : « La Ville veut-elle faciliter l’accès aux cartes journalières CFF délivrées par la Commune (Flexi-Card) ? ». (13^e/31.1.17) [CD/30.3.17]. DISCUSSION.
- INT50. Interpellation de M^{me} Aude Billard : « Mise en place d’un système de tickets et de places d’attente aux centres clientèle des transports lausannois ». (13^e/31.1.17) [CD/30.3.17]. DISCUSSION.
- INT51. Interpellation de M. Philipp Stauber : « Contrôle des taxis par la Ville : réglementer c’est bien, contrôler que ces règlements soient respectés, c’est mieux ! ». (13^e/31.1.17) [SE/23.3.17]. DISCUSSION.
- INT52. Interpellation de M. Henri Ricart : « Parcs d’aventure ou d’attraction éphémères en ville : améliorer l’efficacité des moyens mis à la disposition des jeunes familles et de leurs enfants ». (13^e/31.1.17) [EJQ/30.3.17]. DISCUSSION.

Prochaines séances : **23.5.17** (18 h et 20 h 30), **30.5.17** (18 h et 20 h 30), **13.6.17** (18 h et 20 h 30), **14.6.17** (19 h 30), **27.6.17** (18 h et 20 h 30) : *en réserve*, **22.8.17** (de 18 h à 20 h), **5.9.17** (18 h et 20 h 30), **19.9.17** (18 h et 20 h 30), **3.10.17** (18 h et 20 h 30), **31.10.17** (18 h et 20 h 30), **14.11.17** (18 h et 20 h 30), **21.11.17** (18 h et 20 h 30), **5.12.17** (18 h et 20 h 30), **6.12.17** (19 h 30), **12.12.17** (18 h et 20 h 30) : *en réserve*.

Au nom du Bureau du Conseil :

Le président : *Valentin Christe*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 7.6.16 Rapport-préavis N° 2016/38 : Aéroport régional Lausanne – La Blécherette. Réponse à la pétition de l’Association de défense des riverains de la Blécherette (ADRB). (CD) ; (4.10.16) postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour une

- réduction conséquente des nuisances sonores provoquées par l'aéroport de la Blécherette et des dangers relatifs au trafic aérien en zone urbaine ». (CD). **JACQUES PERNET.**
- 23.8.16 Préavis N° 2016/41 : Politique communale en matière de drogues. (SCS, SE). **VINCENT BRAYER.**
- 23.8.16 Postulat de M^{me} Séverine Evéquo et consorts : « Pour des mesures d'accompagnement nature, paysage et espace public au sein du Projet d'agglomération Lausanne-Morges, en particulier pour les Axes forts de transports urbains (AFTPU) ». (LEA, FIM). **COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.**
- 4.10.16 Rapport-préavis N° 2016/51 : Réponse au postulat de M. Bertrand Picard : « Une deuxième vie pour nos livres ». (CD). **CLAUDE NICOLE GRIN.**
- 1.11.16 Postulat de M^{me} Sylvianne Bergmann et consorts : « Des aides concrètes pour les proches aidants ». (FIM). **FILIPPO RIVOLA.**
- 1.11.16 Postulat de M. Hadrien Buclin et consorts : « Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l'agriculture urbaine ». (LEA). **MATTHIEU CARREL.**
- 1.11.16 Postulat de M. Guy Gaudard : « Amiante : danger mortel ». (LEA). **JACQUES-ETIENNE RASTORFER.**
- 1.11.16 Motion de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Adaptation de la rémunération de la Municipalité ». (CD, FIM). **ARNAUD BOUVERAT.**
- 1.11.16 Postulat de M. Valéry Beaud : « Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public ». (FIM, CD). **PHILIPPE DUCOMMUN.**
- 1.11.16 Postulat de M. Hadrien Buclin : « La Municipalité doit s'opposer aux hausses de tarif TL et Mobilis ! » (CD). **DIANE WILD.**
- 6.12.16 Rapport-préavis N° 2016/64 : Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Pour une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges ». (CD). **COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.**
- 17.1.17 Postulat de M^{me} Léonore Porchet et consorts : « Pour un meilleur accès à l'art : une artothèque lausannoise ». (CD). **BERTRAND PICARD.**
- 17.1.17 Postulat de M. Romain Felli et consorts : « Pour des pataugeoires en libre-accès dans les parcs publics ». (LEA). **SANDRA PERNET.**
- 17.1.17 Pétition de M^{me} Josiane Boegli et consorts (35 sign.) : « Pour la préservation du jardin agrémentant les immeubles du chemin du Levant 1, 3 et 5 à Lausanne ». (CD). **COMMISSION DES PETITIONS (ANITA MESSERE).**
- 17.1.17 Postulat de M. Nicola Di Giulio : « Amélioration de l'équipement des services d'urgence ». (SE). **QUENTIN BEAUSIRE.**
- 17.1.17 Rapport-préavis N° 2016/70 : Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour des transports publics plus performants au sud de la ville. Des bus à haut niveau de service entre l'EPFL et Lutry ». (CD). **ALIX OLIVIER BRIOD.**
- 31.1.17 Pétition de M. Benjamin Dwir et consorts (60 sign.) au sujet des modifications du trafic projetées par la Municipalité au chemin de la Fauvette et à l'avenue de l'Esplanade. (FIM). **COMMISSION DES PETITIONS.**
- 31.1.17 Pétition de l'Association Esprit de Quartier et consorts, par M^{me} Jeanne Rektorik, (1321 sign.) contre la démolition des bâtiments ECA 1809 et 1810 et la construction d'un bâtiment à la rue des Fontenailles 21-23 à Lausanne. (CD). **COMMISSION DES PETITIONS (ANITA MESSERE).**

- 7.3.17 Postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « Rovéréaz–Fauvette : allégeons les contraintes ». (FIM). **ROBERT JOOSTEN.**
- 7.3.17 Motion de M. Philippe Miauton et consorts : « Rendre Lausanne plus riche ». (SE, FIM). **STEPHANE WYSSA.**
- 7.3.17 Motion de M. Pierre Ethenoz et consorts : « Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables ». (FIM). **MATTHIEU CARREL.**
- 7.3.17 Projet de règlement de M. Fabrice Moscheni : « Améliorer la gouvernance du Conseil communal ». (CD). **SARAH NEUMANN.**
- 7.3.17 Postulat de M. Manuel Donzé : « Leçons de rythmique : des infrastructures inadaptées ». (EJQ). **HENRI RICART.**
- 7.3.17 Postulat de M. Matthieu Carrel et consorts : « Faut-il planifier une plus grande gare routière à Lausanne ? ». (FIM). **VERONIQUE BEETSCHEN.**
- 7.3.17 Préavis N° 2017/2 : Stratégie et plan d'action en faveur de la sécurisation des itinéraires cyclables et piétonniers. Demande de crédits de réalisation. (FIM). **VINCENT ROSSI.**
- 7.3.17 Rapport-préavis N° 2017/3 : Action municipale dans le domaine de la lutte contre le chômage. Réponse à deux postulats (Pierre-Yves Oppikofer ; Evelyne Knecht). (SCS). **CLAUDE NICOLE GRIN.**
- 7.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) : (26.2.13) projet de règlement de M^{me} Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985 ; (2.5.17) projet de règlement de M. Matthieu Carrel et consorts : « Modification de l'art. 68 du Règlement du Conseil communal ». (CD). **THERESE DE MEURON.**
- 21.3.17 Postulat de M. Henri Klunge et consorts : « En ville comme à la montagne, le mieux pour monter c'est le téléphérique ! » ; postulat de M. Stéphane Wyssa et consorts : « Un prolongement idéal en direction de l'est pour le tram T1 ». (FIM). **AUDE BILLARD.**
- 21.3.17 Postulat de M. Bertrand Picard et consorts : « P+R+S : Park'n'ride'n'shop » (SE) ; postulat de M^{me} Florence Bettschart-Narbel et consorts : « Nos P+R sont-ils adaptés ? ». (FIM). **JEAN-CHRISTOPHE BIRCHLER.**
- 21.3.17 Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Mauvaises pratiques policières : pour une instance réellement indépendante pour répondre aux plaintes et dénonciations formées à l'égard de la police ». (SE). **PHILIPPE MIAUTON.**
- 21.3.17 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Des pauses dans l'affichage publicitaire à Lausanne » ; postulat de M^{me} Céline Misiego : « Pages blanches pour Lausanne ». (FIM). **JEAN-LUC CHOLLET.**
- 21.3.17 Rapport-préavis N° 2017/4 : Réponse au postulat de M. Yves Ferrari et consorts « LAT : penser globalement, agir localement ». (CD). **MAURICE CALAME.**
- 21.3.17 Rapport-préavis N° 2017/5 : Planification, construction de logements et politique foncière. Réponse à trois postulats (Laurent Guidetti ; Natacha Litzistorf). (CD, LEA). **ALAIN HUBLER.**
- 21.3.17 Pétition de M^{me} Evelyne Hornung, M. Raphaël Braissant et consorts (1536 sign.) en faveur de la construction d'un bâtiment à la rue des Fontenailles 21-23 (parcelles 5339 et 5340, CAMAC 164501), pour soutenir l'accès à la propriété à des familles en ville de Lausanne. (CD). **COMMISSION DES PETITIONS (ANITA MESSERE).**
- 4.4.17 Postulat de M^{me} Thérèse de Meuron visant à demander à la Municipalité d'établir l'inventaire des missions que Lausanne doit, pour des raisons légales, exécuter ou

décide, parce qu'elle les juge indispensables pour le bien de ses administrés, de se les donner. (CD). **CARINE CARVALHO ARRUDA.**

- 4.4.17 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Voies express vélo et rues cyclables ». (FIM). **MATHIEU MAILLARD.**
- 4.4.17 Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage ». (FIM, SE). **YVAN SALZMANN.**
- 4.4.17 Postulat de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Pour favoriser une optimisation de l'utilisation des surfaces habitables ». (LEA). **ROLAND PHILIPPOZ.**
- 4.4.17 Postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « La place de la Sallaz aux piétons ». (FIM). **KARINE ROCH.**
- 4.4.17 Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Pour que Lausanne propose une énergie propre et locale, exempte de production nucléaire ». (SiL). **ANDRE MACH.**
- 4.4.17 Postulat de M. Denis Corboz et consorts : « Pour la création d'un journal communal ». (CD). **FRANÇOISE LONGCHAMP.**
- 4.4.17 Préavis N° 2017/6 : Prise de participation dans la société netplus.ch S.A. (SiL). **ALICE GENOUD.**
- 2.5.17 Préavis N° 2017/7 : Projet de construction d'un bâtiment répondant au concept de « Société à 2000 watts », comprenant douze logements à loyers régulés et une place de parc extérieure, sis route du Châtelard 26. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle n° 2429, en faveur de la Société coopérative immobilière Logacop. Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de Logacop. (CD, LEA). **ALAIN HUBLER.**
- 2.5.17 Postulat de M. Claude-Alain Voiblet : « Harcèlement de rue, les caméras de vidéosurveillance ne feraient-elles pas un bon moyen de lutter contre ce nouveau mal urbain ? » (SE). **MANUEL DONZE.**
- 2.5.17 Postulat de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Pour une politique de soutien à l'allaitement urbain à Lausanne ». (FIM, EJQ). **LAURENCE MUNDINGER-JACCARD.**
- 2.5.17 Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des surfaces commerciales à loyer abordable au centre-ville de Lausanne ». (CD, SE). **FABRICE MOSCHENI.**
- 2.5.17 Préavis N° 2017/8 : Vallée de la Jeunesse. Assainissement des façades et de la toiture. Demande de crédit d'ouvrage. (SCS, LEA). **MARLENE VOUTAT.**
- 2.5.17 Préavis N° 2017/9 : Opération foncière entre les parcelles n^{os} 15'347 et 15'348. Projet de construction de deux bâtiment « Minergie-P-Eco[®] », comprenant 58 logements et un parking souterrain de 55 places, sis route de Berne 321, 323, 325 et 327. Constitution d'un droit distinct et permanent de superficie grevant la parcelle n° 15'347 en faveur de la Société coopérative d'habitation Lausanne – SCHL. (LEA, CD). **ROMAIN FELLI.**
- 2.5.17 Préavis N° 2017/10 : Projet ORASI 2017-2021 « Optimisation et rationalisation des accès aux systèmes d'information ». (LEA, SE, SiL). **GRAZIELLA SCHALLER.**

II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPONSE DE LA MUNICIPALITE)

- 17.2.15 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14^e/17.2.15) [SE]. **DISCUSSION.**

- 26.4.16 Interpellation de M. Gianni John Schneider et consorts : « Rénovation du Musée historique de Lausanne : pourquoi ne pas inclure la façade d'entrée et le jardin ? » (17^e/26.4.16) [CD, SE]. **DISCUSSION.**
- 4.10.16 Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Chemin de la Vulliette, du zéro à cent km/h en quatre secondes ». (5^e/4.10.16) [FIM]. **DISCUSSION**
- 1.11.16 Interpellation de M. Philipp Stauber : « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus ». (6^e/1.11.16) [CD]. **DISCUSSION.**
- 15.11.16 Interpellation de M^{me} Séverine Evéquo et consorts : « Asile : quel accompagnement pour les mineurs non accompagnés ? » (7^e/15.11.16) [SCS, EJQ]. **DISCUSSION.**
- 15.11.16 Interpellation de M^{me} Alice Genoud et consorts : « Carte *Cultissime*, un bon outil méconnu ? » (7^e/15.11.16) [CD]. **DISCUSSION.**
- 31.1.17 Interpellation de M^{me} Sophie Michaud Gigon et consorts : « Les feuilles mortes se ramassent à la pelle et à la souffleuse ». (13^e/31.1.17) [LEA]. **DISCUSSION.**
- 31.1.17 Interpellation de M. Jacques Pernet : « Le Service des sports et son dynamisme proverbial ». (13^e/31.1.17) [SCS]. **DISCUSSION.**
- 31.1.17 Interpellation de M. Roland Philippoz et consorts : « Cartes journalières communes : une meilleure accessibilité ! ». (13^e/31.1.17) [SE]. **DISCUSSION.**
- 21.3.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Qu'en est-il de la formation des municipaux faisant partie du conseil d'administration de la CPCL ? ». (16^e/21.3.17) [CD]. **DISCUSSION.**
- 4.4.17 Interpellation de M. Mathieu Maillard et consorts : « Nouvelle LADB, a-t-on déjà des premiers constats ? ». (17^e/4.4.17) [SE]. **DISCUSSION.**

Première partie

Séance

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Delphine Brun, Jean-François Cachin, Claude Calame, Maurice Calame, Pierre Conscience, Nicola Di Giulio, Pierre Ethenoz, Claude Nicole Grin, Gianna Marly, Pedro Martin, Céline Misiego, Sarah Neumann, Jacques-Etienne Rastorfer, Janine Resplendino, Henri Ricart, Paola Richard-de Paolis, Graziella Schaller, Sandrine Schlienger, Claude-Alain Voiblet, Marlène Voutat, Anna Zürcher

Membres absents non excusés : M^{mes} et MM. Philippe Ducommun, Johann Dupuis, Gaëlle Lapique, Sophie Michaud Gigon, Anna Zangger

Membres présents 74

Membres absents excusés 21

Membres absents non excusés 5

Effectif actuel 100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Le président : – Je vous informe qu'à ma droite se trouve M^{me} Patricia Pacheco, qui est rédactrice du bulletin du Conseil, et qui va fonctionner comme secrétaire du Conseil communal pour ce soir.

Communication

Décès de M. Daniel Curiotto, frère de M^{me} Graziella Schaller, conseillère communale

Le président : - Et puis malheureusement une deuxième communication un peu triste, puisque nous venons d'apprendre le décès du frère de notre collègue M^{me} Graziella Schaller. Nous adressons toute notre sympathie à la famille, ainsi qu'à ses proches et je vous propose de vous lever pour un instant de silence.

(L'assemblée se lève et observe une minute de silence)

Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard : « Agence de notation contre démocratie locale : organiser la riposte »

Rapport-préavis N° 2016/44 du 16 juin 2016

Finances et patrimoine vert

1. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis répond au postulat de M. Benoît Gaillard « Agences de notation contre démocratie locale : organiser la riposte ».

2. Rappel du postulat

Par son texte déposé le 22 novembre 2011 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport le 20 juin 2012, le postulant questionne la pertinence de confier le mandat de notation d'une collectivité publique telle que la Ville de Lausanne, à une agence de notation internationale et demande à la Municipalité d'analyser le bien-fondé de cette démarche tout en envisageant les autres options possibles.

Concrètement, le postulant demande :

1. de mener des recherches détaillées afin de dresser la liste des collectivités publiques locales helvétiques qui recourent à une notation financière et celles qui y ont renoncé ;
2. d'évaluer la nécessité, pour une collectivité publique de la taille de Lausanne, de recourir à la notation auprès d'une agence étrangère ou suisse ;
3. de juger de la pertinence afin d'entamer des réflexions, de concert avec les exécutifs d'autres grandes villes de Suisse, en vue de créer une nouvelle entité indépendante, chargée de l'évaluation des dettes publiques des collectivités locales.

3. Réponse au postulat

3.1 Contexte

En préambule, il convient de rappeler le contexte économique prévalant au moment du dépôt du postulat. A l'époque, le système financier international traversait l'une de ses plus graves crises. La crise des subprimes en 2007, suivie le 14 septembre 2008 de la faillite de la banque d'investissement Lehman Brothers ont provoqué une crise systémique, avec notamment la crise des liquidités, la chute des cours boursiers et la faillite de plusieurs établissements bancaires. Afin d'éviter la propagation de cette crise, les Etats ont dû intervenir massivement pour sauver de nombreuses banques, ce qui provoqua la crise de la dette publique et une récession mondiale.

Dans le cadre de la crise de la dette dans la zone euro, les agences de notation internationales ont été accusées d'avoir manqué d'anticipation et mis les pays européens sous pression financière.

Les agences de notation pratiquent depuis lors une politique de notation plus prudente ; elles sont soumises depuis le 1^{er} janvier 2011 à une surveillance renforcée et doivent s'enregistrer

après de l’Autorité européenne des marchés financiers (European Securities and Markets Authority (ESMA)). Enfin, elles doivent respecter désormais des règles de transparence et de gestion des conflits d’intérêts.

3.2 *Système de notation*

Les notes de crédit sont des opinions sur le risque de crédit, c’est-à-dire sur la capacité d’un émetteur (une entreprise, un Etat, une collectivité publique) à rembourser intégralement ses dettes financières à l’échéance prévue. Chaque agence de notation applique sa propre méthodologie et sa propre échelle.

Le tableau ci-dessous présente les échelles de notation financière utilisées par les trois principales agences de notation :

	Standard & Poor’s	Moody’s	Fitch Ratings
Qualité optimale	AAA	Aaa	AAA
Haute qualité	AA+, AA, AA-	Aa1, Aa2, Aa3	AA+, AA, AA-
Qualité moyenne supérieure	A+, A, A-	A1, A2, A3	A+, A, A-
Qualité moyenne inférieure	BBB+, BBB, BBB-	Baa1, Baa2, Baa3	BBB+, BBB, BBB-
Spéculatif	BB+, BB, BB-	Ba1, Ba2, Ba3	BB+, BB, BB-
Hautement spéculatif	B+, B, B-	B1, B2, B3	B+, B, B-
Extrêmement spéculatif	CCC+, CCC, CCC-	Caa, Ca, C	CCC
En défaut	D	/	DDD

L’Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (Finma) a fixé les critères de reconnaissance¹ en s’inspirant des principes du Code de conduite de l’Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV). Elle reconnaît les cinq agences de notations suivantes :

- Standard & Poor’s (S&P) ;
- Moody’s ;
- Fitch Ratings ;
- DBRS ;
- Fedafin AG.

S’agissant des collectivités publiques suisses, onze cantons et deux villes sont notés par S&P, alors qu’une ville l’est par Moody’s. On constate que les plus importantes collectivités publiques ont pour pratique de recourir à la notation. Dans ce contexte, la Ville de Lausanne se classe parmi les plus importantes villes de Suisse (3^e après Zurich et Bâle), et se placerait parmi les collectivités publiques de moyenne importance si on la comparait aux cantons suisses (17^e rang sur 27²).

Cantons

Argovie	AAA
Bâle-Ville	AA+
Bâle-Campagne	AA+
Genève	AA-
Grisons	AA+

Villes

Genève	AA-	
Lausanne	A+	
Berne	Aa2	(Moody’s)

¹ Circulaire « agences de notation », publiée en 2008 et révisée en 2012.

² Charges totales, comptes 2014, 26 cantons et demi-cantons suisses + Ville de Lausanne.

Lucerne	AA+
Schwytz	AAA
Soleure	AA+
St Gall	AA+
Vaud	AAA
Zurich	AAA

3.3 *Les avantages d'une notation effectuée par une agence de notation internationale*

Le fait d'être noté par une grande agence de notation internationale présente l'avantage d'améliorer les conditions de financements, d'élargir considérablement le cercle des prêteurs, et de bénéficier d'une vision externe et neutre de sa situation financière.

Le fait d'être noté par une agence de notation internationale facilite le travail du prêteur potentiel et lui évite de réaliser sa propre analyse de la situation financière à chaque nouvel emprunt ce qui l'amènerait à appliquer une marge assurément supérieure à celle obtenue avec l'actuel processus de notation, péjorant ainsi les conditions d'emprunts. L'ampleur de cette majoration est difficile à évaluer et dépend de la situation économique ainsi que de la propension au risque du prêteur. Cependant, basé sur l'hypothèse d'une augmentation des conditions d'emprunts de l'ordre de 0.5%³, appliquée au montant des renouvellements d'emprunts moyens annuels, soit CHF 250 millions, le coût lié au renoncement du recours à la notation peut être évalué à CHF 1.3 million d'intérêts par an, ce qui correspond à environ CHF 13 millions d'intérêts annuels pérennes dès la 10^e année. Le coût de la notation est ainsi largement rentabilisé puisqu'il est fonction du nombre d'emprunts réalisés en cours d'année.

Avec une dette brute de CHF 2.5 milliards au 31 décembre 2015 et une durée moyenne d'emprunts d'une dizaine d'années, la Ville de Lausanne doit pouvoir accéder à des prêteurs bancaires ou des investisseurs institutionnels qui disposent de limites de crédits correspondant à ses besoins, soit une moyenne annuelle de quelque CHF 250 millions. Une notation réalisée par une agence internationale permet d'élargir le cercle des prêteurs potentiels de manière efficace, les « petits » bailleurs de fonds n'étant pas autorisés à augmenter le total de leurs prêts, une fois les limites internes de crédits atteintes. S'y ajoute le fait que, dans le cadre d'émissions d'emprunts obligataires, les parts sont très majoritairement souscrites par des investisseurs institutionnels (caisses de pensions, assurances, etc.) dont les règlements internes de placement limitent l'exposition au risque⁴. Ainsi, le fait d'être noté par une agence internationale permet à la Ville de Lausanne de lancer avec succès des appels d'offres pour des émissions obligataires et d'obtenir des conditions d'emprunt avantageuses, ce qui a été régulièrement confirmé lors des dernières opérations. De même, l'élargissement du cercle aux prêteurs étrangers présente l'avantage d'obtenir des offres très compétitives, sous forme de placements privés, la notation S&P de la Ville leur permettant de se passer d'une analyse complète de la situation financière.

L'élargissement du cercle aux prêteurs étrangers a également joué un rôle primordial dans le contexte de taux négatifs dans lequel nous évoluons depuis l'abandon, par la Banque nationale suisse (BNS), du taux plancher, le 15 janvier 2015. En effet, les premiers emprunts à court terme effectués par la Ville ont pu être réalisés uniquement auprès de bailleurs de fonds étrangers ; ces derniers constituent toujours le principal réservoir d'acteurs disposés à prêter à taux négatifs. Depuis lors, quelques emprunts à taux négatifs ont également pu être réalisés auprès de partenaires helvétiques.

³ A titre de comparaison, en cas de non-cautionnement d'un projet de tiers par la Ville, les banques de la place tiennent compte de l'accroissement du risque en augmentant le taux d'emprunt de 1%.

⁴ Il arrive que les possibilités d'investissements soient restreintes en fonction de la catégorie de débiteurs définis par la note obtenue par une agence de notation internationale (note minimale exigée).

Le fait d'être noté par une agence de notation internationale donne, de plus, une légitimité sur le marché monétaire aux niveaux national et international. Renoncer à toute notation pourrait être mal perçu par les marchés et les investisseurs et couper la Ville d'une catégorie de prêteurs. Le signal émis par le renoncement à la notation pourrait de plus s'avérer contre-productif, certains investisseurs pouvant y déceler un souhait d'occulter certaines informations sensibles, ce qui aurait pour conséquence de péjorer les conditions d'emprunt.

Enfin, recourir à la notation externe permet d'obtenir une évaluation neutre de la situation financière de la Ville, de sa gouvernance et de ses perspectives. L'analyse de S&P n'est donc pas uniquement axée sur les aspects financiers, mais tient aussi compte de nombreux autres éléments comme la situation démographique, le tissu économique, la situation de la caisse de pensions, les projets (Métamorphose, etc.), les relations avec le Canton, etc..

3.4 *Alternatives à la notation*

La Ville de Lausanne a confié la procédure de notation à l'agence internationale S&P en 2001. Conformément à la demande du postulant, la Municipalité a analysé les options suivantes :

1. instaurer un tournus auprès des diverses agences de notation internationales ;
2. renoncer à toute notation ;
3. confier la notation à une agence nationale, comme proposé par le postulant ;
4. créer une entité nouvelle et indépendante, chargée de l'évaluation des dettes publiques des collectivités locales, comme présenté dans le postulat.

3.4.1 *Tournus auprès des diverses agences de notation internationale*

La préparation de la notation annuelle génère une charge de travail non négligeable. Instaurer un tournus engendrerait une augmentation de travail pour l'administration communale comme pour l'agence de notation. Enfin, confier un mandat sur plusieurs années permet à l'agence de notation de mieux maîtriser le dossier et d'approfondir son analyse. Pour ces raisons, la Municipalité n'est pas favorable à l'instauration d'un tournus.

3.4.2 *Renoncer à la notation*

Sortir du processus de notation pourrait être mal perçu par les marchés et priver la Ville d'une catégorie de prêteurs, en particulier dans un contexte d'application des taux négatifs. Depuis le début de l'année, la Ville a en effet été en mesure de conclure des emprunts à taux négatifs principalement auprès des banques étrangères. Cette décision aurait pour conséquence de renchérir le coût des emprunts et d'impacter négativement le budget communal. La Municipalité estime que cette option n'est donc pas envisageable.

3.4.3 *Confier la notation à une agence nationale*

Le postulant cite fort à propos la société Fedafin AG, spécialisée dans la notation des collectivités publiques suisses et reconnue par la Finma. La Municipalité salue l'existence d'une telle société en Suisse qui permet de noter diverses entités publiques locales, leur ouvrant ainsi l'accès à des sources de financements locales (banques cantonales, assurances, etc.).

Cependant, une collectivité publique de la taille de la Ville de Lausanne, avec des encours de dettes s'élevant à CHF 2.5 milliards, est implicitement obligée de se faire noter par une agence de notation internationale, reconnue mondialement, si elle souhaite avoir accès à un large éventail de prêteurs potentiels, notamment à l'étranger, ou en cas d'émissions d'emprunts obligataires. Dès lors, la Municipalité considère que l'option citée en titre, aussi attrayante soit-elle, ne constitue pas une alternative réaliste.

3.4.4 Créer une entité nouvelle et indépendante

Cette option a également été évoquée, à plusieurs reprises, au niveau européen avant d'être rapidement abandonnée, vu les problèmes de crédibilité et d'indépendance. En effet, quelle crédibilité peut-on attendre d'une entité créée et financée par les seules collectivités publiques et chargée d'évaluer leur santé financière vis-à-vis des investisseurs ? La notation a pour finalité d'être acceptée et reconnue par l'ensemble des prêteurs potentiels, si possible dans un cadre international. Cette solution irait à l'encontre des buts poursuivis par le processus actuel de notation. Pour la Ville de Lausanne, cette option conduirait à une forte diminution du nombre de prêteurs potentiels ainsi qu'à un renchérissement des coûts des emprunts, ne serait-ce que par la loi de l'offre et de la demande. Pour ces raisons, la Municipalité estime qu'il n'est pas opportun d'explorer cette piste.

4. Réponse de la Municipalité

Pour toutes les raisons exposées ci-dessus, la Municipalité estime que le maintien de la notation de Ville de Lausanne par l'agence internationale S&P constitue actuellement la solution optimale, car elle permet de :

- accéder à un nombre de prêteurs potentiels plus important ;
- bénéficier de conditions de prêt plus attractives, soit un gain estimé à quelque CHF 1.3 million par année (CHF 13 millions pérennes dès la 10^e année) en regard du coût engendré par le mandat de rating qui est de l'ordre de quelques dizaines de milliers de francs par année ;
- obtenir une analyse externe et neutre de sa santé financière.

S'y ajoutent les coûts liés à la sortie du système de notation : renoncer à la notation effectuée par une agence internationalement reconnue compliquerait inutilement la recherche de fonds et enverrait un signal négatif aux marchés et aux investisseurs. Cette action provoquerait indirectement une péjoration des conditions d'emprunts en réduisant le cercle des prêteurs, en augmentant leurs frais (analyse financière) ainsi que la prime de risque.

5. Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2016/44 de la Municipalité, du 16 juin 2016 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Benoît Gaillard « Agences de notation contre démocratie locale : organiser la riposte ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz

Le secrétaire : Simon Affolter

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Romain Felli (Soc.), rapporteur, Véronique Beetschen (Les Verts), Vincent Brayer (Soc.), Hadrien Buclin (EàG), Maurice Calame ((PLR), Manuel Donzé (CPV), Benoît Gaillard (Soc.), Claude Nicole Grin (Les Verts), André Mach (Soc.), Anita Messere (UDC), Henri Ricart (PLC)

Municipalité : M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité

Rapport photocopié de M. Romain Felli (Soc.), rapporteur : -

Présidence :	M. Romain Felli (soc.)
Membres présent-e-s :	Mme. Beetschen Véronique (Verts, remplace M. Company Xavier); M. Brayer Vincent (soc., remplace M. Faller Olivier); M. Buclin Hadrien (EàG, remplace M. Calame Claude); M. Calame Maurice (PLR); M. Donzé Manuel (Le Centre); M. Gaillard Benoît (soc.); Mme. Grin Claude Nicole (Verts); M. Mach André (soc.; remplace Mme. Pagés Barbara); Mme. Messere Anita (UDC, remplace M. Moscheni Fabrice); M. Ricart Henri (PLC).
Membre excusée :	Mme Thérèse de Meuron (PLR)
Représentant-e-s de la Municipalité et de l'administration :	Mme. Florence Germond, Directrice des finances et de la mobilité M. Emmanuel Bourquin, Chef du Service des finances M. François Vaney, Service des finances (que nous remercions pour les notes de séance)
Lieu :	Salle de conférences du Service des finances.
Date et heure :	12 décembre 2016, 15h00-16h00

Le préavis répond à un postulat de M. Gaillard demandant la possibilité pour la ville de trouver des alternatives aux notations financières effectuées par les 3 grandes agences de notation (qui se partagent plus de 90% du marché) afin de lever des fonds sur les marchés financiers.

Mme. la Directrice des finances présente le préavis. Elle note en particulier que la taille financière de la ville est importante (équivalente à celle d'un Canton comme Neuchâtel) mais qu'elle a besoin d'une notation pour pouvoir lever des capitaux. Il s'agit de donner une garantie que la ville a bien la capacité de rembourser ses créanciers. Dès lors en l'absence d'une telle notation, le surcoût en termes de taux d'intérêt, serait de l'ordre de 0,5% : les charges supplémentaires seraient supérieures à CHF 1 million par an. C'est pourquoi la Municipalité estime qu'il serait trop coûteux de s'affranchir de ce système.

M. le postulant rappelle le contexte du dépôt de son interpellation, et notamment l'idée qui circulait alors que les collectivités publiques européennes pourraient créer une agence « publique » de notation, plutôt que d'avoir recours aux services d'agences privées. Il regrette l'impossibilité apparente de sortir de ce système et relève que la ville de Zurich semble n'avoir pas besoin de recourir à de telles agences.⁵

La discussion générale est ensuite ouverte, qui tourne notamment autour de la possibilité de notations alternatives. Il apparaît néanmoins que ces alternatives portent sur des critères de gestion, mais ne sont pas reconnus par les prêteurs institutionnels auxquels il s'agit de s'adresser pour obtenir des fonds.

En réponse à diverses questions, Mme. la Directrice des finances explique le processus de notation où elle rencontre une fois par année les représentants de l'agence de notation. Elle

⁵ M. le chef du Service des finances a fait parvenir une note complémentaire à la commission (email du 21.2.2017) précisant les comparaisons possibles et impossibles entre les situations zurichoises et lausannoises. Il en ressort que malgré une quotité d'endettement plus élevée, la ville de Lausanne obtient pour des emprunts comparables (en termes de durée, de période et de montants) des taux similaires à ceux obtenus par la ville de Zurich. La notation obtenue par Lausanne semble expliquer cet avantage. Il apparaît toutefois que la ville de Zurich va désormais elle aussi avoir recours aux services d'une agence de notation.

relève la très bonne connaissance des dossiers communaux par ses interlocuteurs. Sur le cas zurichois, il semblerait que la ville considère qu'elle n'a jamais été pénalisée jusqu'à présent sur les marchés par son absence de notation ; mais les choses pourraient changer à l'avenir. Elle explique aussi les contraintes réglementaires (autorisation par la FINMA) qui pèseraient sur la création d'agences alternatives.

M. l'interpellateur explique qu'on aurait pu imaginer que Lausanne, avec d'autres collectivités publiques, cherche à soutenir la création d'une agence publique alternative – afin d'avoir une notation par une entité qui puisse mieux prendre en compte la nature et la réalité des activités publiques. Mme la Municipale répond que la ville ne souhaite pas prendre l'initiative sur le sujet, mais que les Cantons ou la Confédération pourraient le faire – même si ce ne semble pas être le cas actuellement.

Le président procède ensuite au vote de la conclusion du préavis.

Au vote, la conclusion : « d'approuver la réponse au postulat de M. Benoît Gaillard « Agences de notation contre démocratie locales : organiser la riposte » est acceptée par 9 oui et 1 abstention.

Discussion

M. Romain Felli (Soc.), rapporteur : – Non Monsieur le Président.

La discussion est ouverte

M. Hadrien Buclin (EàG) : – Depuis la crise financière de 2007-2008, la légitimité des grandes agences de notation a été fortement mise en cause dans le débat public, notamment par des économistes de renom, à l'image du Prix Nobel Paul Krugman. En substance, il est reproché à ces agences, et c'est une critique partagée par le groupe Ensemble à Gauche, leur vision purement néolibérale des finances publiques. Autrement dit ces agences font primer, dans leur analyse financière, la discipline budgétaire sur toute autre considération. Ainsi, des questions aussi fondamentales que le rôle de la fiscalité dans la répartition des richesses, ou encore la réponse aux besoins sociaux de la population par le développement des services publics, n'entrent guère dans la préoccupation de ces agences.

Outre la critique des orientations étroitement néolibérales des analyses produites par ces agences, une seconde a également été développée, à savoir le manque criant de fiabilité de leurs analyses. Par exemple, quelques jours avant la faillite de la grande banque Lehman Brothers, les agences de notation estimaient que sa santé financière était excellente. C'est dans ce contexte de critiques légitimes contre les agences et leur emprise sur les pouvoirs publics qu'un postulat a été déposé en 2011 par le Parti socialiste, demandant que la Ville de Lausanne cherche une alternative à la notation par l'Agence Standard & Poor's. Ce postulat a été accepté par le Conseil communal. Après une longue attente de plus de quatre ans – on peut d'ailleurs au passage la déplorer – la Municipalité y répond enfin avec ce rapport-préavis. Dans sa réponse, elle estime que seul le statu quo est envisageable, à savoir qu'on ne peut pas se passer des services de Standard & Poor's. Le groupe Ensemble à Gauche regrette la prudence excessive de la Municipalité dans ce dossier. Le fait que la Ville de Zurich se soit passée, ces dernières années, d'une notation par les agences anglo-saxonnes montre pourtant qu'une autre voie, plus indépendante, est bel et bien possible. Renoncer à la notation par les agences paraît d'autant plus viable que les villes suisses, même sans notation, apparaissent comme des havres de sécurité pour les créanciers. Preuve en est cette même Ville de Zurich qui, même sans notation, n'a eu aucune difficulté à lever des emprunts ces dernières années. De plus, les créanciers savent bien qu'en dernière instance, les finances des villes suisses sont surveillées par les cantons, ce qui offre une garantie suffisante. Enfin, dernier argument, le fait de renoncer à mandater une agence de notation permettrait à la Ville d'économiser les honoraires, relativement élevés, payés à Standard & Poor's pour son travail d'analyse des finances publiques lausannoises. Pour l'ensemble de ces raisons, et pour marquer notre déception sur ce rapport-préavis, les membres du groupe Ensemble à Gauche s'abstiendront ou refuseront la réponse de la Municipalité à ce postulat.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – J’ai d’abord craint que M. Buclin m’ôte trop de mots de la bouche. Je suis finalement heureux de son intervention parce que j’en partage une partie et aurai quand même l’occasion d’apporter quelques nuances et un point de vue un tout petit peu différent, notamment sur la conclusion à tirer. En 2011, à la suite de la crise financière qui a éclaté en 2008, avait émergé l’idée d’une agence européenne et publique de notation, explicitement évoquée dans le texte du postulat. Elle avait fait l’objet d’un vote positif, non seulement du Conseil communal de Lausanne, ce qui était évidemment important, mais aussi du Parlement européen et d’une entrée en matière de la commission.

Parmi les critiques, s’ajoutent à celles qu’évoquaient M. Buclin la situation très claire d’oligopole dans laquelle se trouvent les trois grandes agences qui se partagent, toujours selon la Commission européenne, 92 % du marché à elles trois. Une autre critique vient de la même source que citait tout à l’heure notre estimé collègue, celle de Paul Krugman, Prix Nobel d’économie, éditorialiste au *New York Times*. Il a en effet encore considéré que les agences avaient poursuivi après la crise financière leur pratique consistant à changer régulièrement leurs appréciations, pour plaire à leurs clients et ne pas les perdre, et à faire preuve non seulement dans la notation des collectivités publiques, mais aussi des entreprises et des autres entités, d’une approche très fortement idéologique. Et sur laquelle de nombreuses analyses du marché s’accordent à dire qu’en réalité elles ne reposent pas sur d’autres informations que celles qui sont publiquement disponibles. Autrement dit, une agence de notation est une agence que vous payez cher pour obtenir un label quasi officiel alors qu’en réalité ils produisent une analyse sur la base d’informations qui sont celles publiquement disponibles, notamment pour les sociétés cotées en bourse ou les collectivités publiques tenues à la règle de l’information.

Drôle de thermomètre que celui qui donne la fièvre. Car un des autres reproches régulièrement effectués à l’encontre des agences de notation est évidemment l’effet boule de neige des dégradations de notes, que l’on a pu constater après 2008, mais également par la suite. Pour prendre l’exemple d’une collectivité publique, perdre un point dans l’échelle de notation d’une de ces grandes agences signifie évidemment voir les taux auxquels on s’endette augmenter. La situation se péjore de façon immédiate alors qu’en réalité il ne s’est rien produit au temps T où l’agence a décidé de dégrader la note. Par contre, la situation de l’entité notée se dégrade et l’effet sur les finances publiques est catastrophique, et cela peut entraîner une augmentation des taux d’intérêts qui signifie évidemment un déséquilibre budgétaire.

Où en sommes-nous aujourd’hui ? Je crois qu’il est intéressant de se poser cette question également. Et c’est malheureusement la même réponse que sur beaucoup de points qui ont pu être soulevés dans le débat public et qui ont même fait l’objet d’un semblant de consensus à la suite de la crise financière de 2008 : il ne s’est rien passé ! Il n’y eu de réforme dans quasiment aucun des domaines touchant à l’activité des agences de notation. En 2016, dans un rapport au Conseil et au Parlement, la Commission européenne a officiellement acté l’abandon de l’idée d’une agence de notation publique, remplaçant ou complémentaire des agences de notation privées en situation d’oligopole. Les différences de taux substantielles continuent à être justifiées par des décisions ponctuelles, et pour certaines relativement arbitraires, d’instituts totalement privés.

Pour aller un peu plus loin, l’effet des notes données par ces agences a même été renforcé par un certain nombre d’évolutions légales qui, ironie de l’histoire, ont elles aussi été portées parfois par les mêmes forces à la suite de la crise financière de 2008. Il s’agit notamment des renforcements des règles sur les fonds propres des banques, les fameuses règles de Bâle III, mais aussi d’un certain nombre de renforcements des règlements de placements pour les institutions de prévoyance à travers le monde. Les mêmes motivations, à savoir ne pas s’exposer trop avant aux risques du système financier internationaux, ont débouché, non pas sur une réforme du système des agences de notation, mais en réalité sur un plus grand recours à ces agences de notation. Les banques, les institutions de prévoyance et d’autres fonds de

placements doivent désormais recourir encore davantage à des placements notés par ces agences qu'ils pouvaient le faire par le passé.

Je conclus en disant encore qu'il n'y a pas d'acteurs alternatifs qui ont émergé et que l'oligopole, encore une fois selon la Commission européenne, a plutôt eu tendance à se renforcer qu'à s'affaiblir. Il semblerait donc que le règne de ces thermomètres capricieux se soit poursuivi et que la tendance ne soit pas proche de s'inverser. C'est dans ma conclusion que je différencierai assez substantiellement de M. Buclin qui a présenté les choses de façon légèrement tendancieuse. Une note de bas de page du rapport, qui est d'ailleurs peut-être la partie la plus importante, nous apprend en effet que la tendance dans les collectivités publiques en Suisse est plutôt dans l'autre sens. Celles qui avaient jusqu'à présent renoncé à se faire noter y réfléchissent à nouveau et c'est le cas de la Ville de Zurich, selon une information transmise par le chef du Service des finances, qu'il m'a encore confirmée par écrit il y a quelques semaines. Nous apprenons aussi dans cette note de bas de page, que je vous invite à lire, que la Ville de Zurich, quoique moins endettée proportionnellement que la Ville de Lausanne, emprunte au même taux que notre collectivité. Il est évidemment facile d'en déduire que l'absence de notation coûte à la Ville de Zurich quelques points de pourcentage au moment de lancer de nouveaux emprunts. C'est encore une fois regrettable sur le principe, mais il en va ainsi.

Un autre exemple très enrichissant donné en commission est que lors d'emprunts pour des achats spécifiques, la différence entre les taux d'intérêts proposés par les banques pour un seul et même emprunt finançant les mêmes équipements destinés exactement au même emploi était autour d'un point de pourcentage, ce qui évidemment, sur des montants qui se chiffrent en millions, est considérable. Des emprunts cautionnés soit par la Ville, soit par le Canton, la Ville disposant d'une note A- auprès de l'agence Standard & Poor's et le Canton du fameux triple A, le *spread*.

On pouvait espérer que Lausanne jouerait un rôle dans un mouvement plus large de transformation, pourquoi pas de constitution d'un pôle public d'évaluation, auquel il aurait évidemment fallu accorder une certaine neutralité et le garantir par la Loi. Nous aurions pu espérer qu'il y ait un mouvement de sortie du système de la notation, d'affaiblissement de l'importance du rôle de ces trois agences puisqu'elles sont quasiment en situation de monopole à trois. Or on constate que cela n'a pas changé et que nous ne changerons pas les choses par ce biais depuis ici et notre Ville de Lausanne. Le système financier international attendra d'autres mouvements, un peu plus larges et à d'autres échelles, pour se réformer. Ce n'est donc pas de gaieté de cœur que je vous invite à accepter la réponse de la Municipalité à ce postulat. Ce n'est évidemment pas exactement dans ce sens-là que l'on aurait souhaité que les choses aillent en 2011, mais il faut bien avouer que la marge de manœuvre de la Municipalité demeure restreinte. Et je conclurai en disant qu'il est intéressant de se rappeler que le postulat n'avait pas rencontré la moindre opposition, ni en commission, ni au Conseil. Et qu'il en a été de même aujourd'hui en commission par rapport à cette conclusion tirée par le préavis. Triste mais réaliste.

M. Manuel Donzé (CPV) : – Je ne vais pas citer Paul Krugman, mais je vous avoue que je partage dans les grandes lignes les préoccupations du postulant et que je me pose aussi ces questions. Est-il finalement possible de ne pas recourir à une des grandes agences de notation ? Cette question découle effectivement des réflexions que l'on peut avoir sur la crise de 2007-2008, et notamment l'échec, voire l'incompétence de ces mêmes agences et de la complaisance qu'elles ont eue envers certains instituts financiers et certains instruments. L'autre option présentée par le postulant est d'ouvrir la discussion sur la création d'une agence publique ou alternative de notation. Il est malheureusement aujourd'hui clairement difficile de sortir du système de notation par ces grandes agences compte tenu du marché financier. Il s'agit d'avoir la confiance des prêteurs institutionnels et le manque de confiance se paie cher. La directrice des Finances l'estime à 0,5 % d'intérêt supplémentaire, ce qui n'est pas rien compte tenu de la dette de Lausanne. Au nom du groupe Le Centre, PDC – Vert'libéraux, nous avons donc tendance à approuver la réponse de la Municipalité au

postulat de Benoît Gaillard, tout en gardant en tête la possibilité pour la Municipalité de rester ouverte à des voies alternatives crédibles qui apparaîtraient dans le futur.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Je n'irai pas puiser mes sources chez des économistes étrangers alors que nous en avons un brillant à la tribune et me limiterai à m'en tenir à ce qui préoccupe la Ville de Lausanne. Les interrogations liées au dépôt de ce postulat étaient légitimes à l'époque où l'une des plus importantes crises financière hantait le système financier. Il est permis de dire que depuis cette date et les conséquences funestes pour plusieurs établissements bancaires, la situation est maintenant maîtrisée par tout un train de mesures prises en particulier par les agences de notation devenues très prudentes. Il faut distinguer le besoin de notations financières qui me paraît indéniable pour avoir recours à l'emprunt, de la question de l'agence de notation en tant que telle. Peu d'investisseurs institutionnels seraient prêts à prêter de l'argent à la Ville de Lausanne si celle-ci ne disposait pas d'une notation indépendante. S'agissant du statut de l'agence et la question de savoir pourquoi la Ville a mandaté Standard & Poor's plutôt que Fedafin, cela fait sens dans la mesure où cela ouvre l'accès à des prêteurs étrangers. Comme le dit le rapport-préavis qui est bien fait puisqu'il a pris en compte tous les éléments qui devraient satisfaire l'auteur du postulat, et je suis heureux d'apprendre qu'il s'y rallie, tout comme le PLR qui le soutiendra sans condition.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Il faut choisir ses batailles et je peux bien comprendre qu'il soit difficile de se faire noter par des agences qui ont été des acteurs et pas simplement des spectateurs dans la crise de 2008. Mais le meilleur moyen de ne pas dépendre de ces agences est de ne pas avoir de dettes, on évitera ainsi tous les problèmes que l'on a avec les méthodes et la manière dont ces gens travaillent. Je comprends l'approche et nous saluons, à l'UDC, la réponse de la Municipalité. Il ne nous semble par contre pas crucial d'essayer d'avoir une meilleure note mais d'essayer de diminuer le problème central, c'est à dire le montant de la dette. Un autre point qui nous réjouit est le fait que M. Buclin, qui malgré ses interventions précédentes semblait souffrir d'un certain aveuglement dogmatique, a clairement montré et dit ce soir que la raison pour laquelle la Ville de Lausanne a des taux intéressants est la garantie d'Etat qui lui permet effectivement de pouvoir avancer vers des créanciers avec un soutien du Canton de Vaud. Mais ne confondons pas nos priorités et pour l'UDC elle n'est en tout cas pas l'intérêt de la dette, mais la dette elle-même.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Beaucoup de choses ont déjà été dites. En effet la Municipalité partage les questions légitimes posées par le postulant. Légitimes dans le contexte de l'époque, lors de la crise mondiale autour de la finance, et partage les préoccupations et est consciente des dérives que l'on a pu constater dans le contexte mondial. Toutefois dans la réalité des besoins de la Ville, la Municipalité est convaincue qu'il est aujourd'hui nécessaire de maintenir ce système, qui encore une fois est peut-être critiquable en tant que tel et dans ses principes, mais auquel nous devons nous rallier pour gérer au mieux les intérêts de la Ville. Certes Lausanne est l'une des trois villes en Suisse qui bénéficie d'une notation, mais il faut faire très attention parce que notre Ville est une collectivité publique exceptionnelle en termes de budget, la deuxième de ce pays si on excepte Bâle-Ville qui est en même temps un canton. Donc Lausanne vient après Zurich, et derrière nous, ce sont des collectivités publiques avec des volumes et des levées de fonds beaucoup moins importants. Ce qui la différencie et explique donc la nécessité pour Lausanne de passer par une agence de notation qui, si on la comparait à un canton, serait le 17^e de ce pays.

Et la comparaison avec Zurich n'est pas complètement adéquate en ce sens où cette ville devrait prochainement passer à une notation, chose que l'on a constatée puisque nous sommes allés rechercher des emprunts que Zurich a levés. Ces emprunts ont été levés à peu près au même taux que ceux de la Ville alors que Lausanne connaît une situation économique bien différente et nettement moins bonne que celle de Zurich. Un bref calcul, en termes de comparaison avec Zurich ou avec d'autres entités qui ne sont pas couvertes par des collectivités publiques, nous montre que la différence avec une notation ou non, correspond

facilement à un demi-point d'intérêt. Il faut savoir que chaque année nous renouvelons environ 250 millions d'emprunts et un demi-point, c'est donc 1,3 million. Le calcul est assez vite fait et nous ne pouvons pas prendre le risque, par cette décision, d'augmenter les coûts de nos emprunts de plus d'un million. D'autant plus qu'évidemment la Ville de Lausanne ne peut pas se financer auprès du seul cercle des instituts bancaires de la région. Avec des niveaux d'emprunts d'une telle ampleur, elle doit bien entendu pouvoir élargir son cercle de prêteurs et à ce titre pouvoir évoluer sur les marchés internationaux et ces notations sont donc indispensables. Quand bien même nous partageons complètement les questions légitimes posées par le postulant, nous vous invitons à maintenir ce système de notation et à accepter la réponse que la Municipalité a faite dans ce rapport-préavis.

La discussion est close

M. Romain Felli (Soc.), rapporteur : – La réponse de la Municipalité au postulat de M. Gaillard est acceptée par 9 oui et 1 abstention.

Vote

Le président : – Je vous propose de voter à main levée si personne ne s'y oppose ? Cela ne semble pas être le cas. Celles et ceux qui acceptent cette réponse de la Municipalité le font savoir en levant la main. Une très large et évidente majorité. Il y a-t-il des oppositions ? J'en compte 4. Des abstentions ? 1. Vous avez donc accepté la réponse de la Municipalité et cet objet est traité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2016/44 de la Municipalité, du 16 juin 2016 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Benoît Gaillard « Agences de notation contre démocratie locale : organiser la riposte ».

Postulat de M. Robert Joosten et consorts : « Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Géraldine Bouchez (Les Verts), rapportrice, Quentin Beausire (Soc.), Alix Olivier Briod (PLR), Magali Crausaz Mottier (EàG), Jean-Marie Fürbringer (CPV), Robert Joosten (Soc.), Pedro Martin (Soc.), Anita Messere (UDC), Pierre Oberson (PLC), Paola Richard-de Paolis (Soc.), Vincent Rossi (Les Verts), Stéphane Wyssa (PLR)

Municipalité : M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité

Rapport polycopié de M^{me} Géraldine Bouchez (Les Verts), rapportrice : -

Présidence :	Mme	Géraldine Bouchez	Les Verts
Membres présents :	M.	Vincent ROSSI	Les Verts
	M	Robert JOOSTEN	Socialiste
	M.	Quentin BEAUSIRE	Socialiste
		<i>en remplacement de Mme Anna ZÜRCHER</i>	
	Mme	Paola RICHARD-DE PAOLIS	Socialiste
	M.	Pedro MARTIN	Socialiste

	M. Alix-Olivier BRIOD <i>en remplacement de Mme Françoise LONGCHAMP</i>	Libéral-Radical
	M. Stéphane WYSSA	Libéral-Radical
	Mme Magali Crausaz-Mottier	Ensemble à Gauche
	M. Pierre Oberson	Libéral-conservateur
	M. Jean-Marie FÜRBRINGER	Le Centre
	Mme Anita MESSERE	UDC
Représentant-e-s de la Municipalité :	Mme Florence GERMOND	Directrice Finances et Mobilité
	M. Stéphane BEAUDINOT	Chef du service de la propreté urbaine
	Mme Katia CHIANELLI	Assistante du chef du service de la propreté urbaine (notes de séance)

Lieu : Salle de conférence du Service des finances, Place Chauderon 9, 1^{er} étage

Date : Mardi 17 janvier 2017

Début et fin de la séance : 10h30 à 11h30

La parole est tout d'abord donnée au postulant pour qu'il présente son postulat. Son but est de faciliter la vie des habitants et diminuer l'impact écologique et économique de la publicité non souhaitée. En effet, celle-ci a des coûts de production non négligeables pour finalement terminer presque systématiquement à la poubelle. Il relève que l'autocollant « pas de publicité » est utilisé par environ 30 % de la population seulement. Dès lors, il estime qu'il serait judicieux d'annexer cet autocollant au calendrier de ramassage des déchets, envoyé à tous les ménages lausannois. Il précise aussi que l'envoi des autocollants a pour cible plutôt les personnes qui subissent de manière passive la publicité.

La discussion est ensuite ouverte par la rapportrice. Une partie des commissaires considère que la publicité papier est une chose positive offrant du travail à des personnes dans la précarité et donnant la possibilité aux petits commerçants de faire leur publicité, ce qui se révèle être une réelle nécessité pour les sociétés locales. Cependant, il est relevé que le rôle de l'Etat est d'équilibrer la liberté des commerçants et des citoyens et de donner la possibilité à ces derniers de s'informer de leurs droits. Le postulant se dit sensible à la question des petits commerçants et des sociétés locales, mais est convaincu que d'autres moyens publicitaires abordables existent. Par ailleurs, il estime qu'en présence de beaucoup d'autocollants « pas de publicité », les annonceurs pourraient rediriger la publicité vers les journaux, ce qui soutiendrait la presse écrite.

Un autre commissaire estime qu'il n'est pas nécessaire de demander à la Commune d'inciter les citoyennes et citoyens à utiliser des autocollants « pas de publicité », cela relevant de leur liberté personnelle qui doit être respectée. Il est précisé alors par l'un des co-signataires que rien n'oblige le citoyen à apposer cet autocollant sur sa boîte aux lettres. Ce dernier ajoute que l'envoi des autocollants contribuerait à réduire les stimuli publicitaires quotidiens dont est victime la population.

Concernant le coût écologique de la production d'un autocollant « pas de publicité », il ne devrait pas avoir un impact beaucoup plus important que celui de la production de papier. Dès lors, l'écobilan d'une telle démarche resterait vraisemblablement positif.

Le problème des journaux gratuits est abordé. Le postulant reprend la parole à ce propos et précise que l'idée serait d'envoyer à la population un double autocollant, permettant aux citoyennes et citoyens de choisir entre la presse gratuite et la publicité ou de refuser la distribution des deux types de publication. La pertinence de cette solution est remise en question par un commissaire, décrite comme trop complexe pour le facteur.

La question financière est elle aussi relevé. En effet, le bilan financier positif d'une telle démarche est mis en doute.

Mme la Municipale précise qu'il s'agit d'une question globale de société qui va au-delà des enjeux de la Ville. Elle informe que la production du papier ne représente pas un problème pour la Commune, car il est repris à CHF 45.-/tonne et son taux de recyclage dépasse les 90%. C'est la matière la mieux valorisée en ville. De plus, il s'agit d'une matière première utilisée pour créer du nouveau papier, dit processus qui réclame bien moins d'énergie que pour faire de nouvelles fibres. Dès lors, l'argument écologique n'est pas le plus important.

En ce qui concerne les différents points du postulat, Mme la Municipale y répond comme suit :

- L'information à la population est possible par le biais du calendrier de ramassage des déchets.
- La production de l'autocollant aurait un coût et ne serait pas forcément écologique. De plus, l'insérer dans le calendrier des déchets nécessiterait à nouveau une mise sous pli. Cette dernière requiert des coûts supplémentaires qui ont pu être évités cette année avec son nouveau format. C'est pourquoi, tous les aspects, tant financiers qu'écologiques, doivent être analysés avant de prendre une telle décision.
- L'information sur le moyen de se désabonner des journaux gratuits serait envisageable par le biais du calendrier.

Un commissaire souligne que l'envoi systématique aux citoyennes et citoyens d'un autocollant n'est peut-être pas la bonne solution, une information sur la possibilité d'en obtenir un auprès des services communaux pourrait suffire ou une page à découper dans le calendrier de ramassage pourrait peut-être être envisagée. Un autre considérant par ailleurs qu'un envoi à l'ensemble de la population représenterait un gaspillage mais confirme que l'information sur le désabonnement aux journaux gratuits serait aussi utile (la liste Robinson est citée par un autre commissaire comme exemple). De plus, il constate que beaucoup d'annonceurs se tournent vers la solution du Bureau vaudois d'adresses, soit des envois adressés qui outrepassent l'autocollant « pas de publicité ».

Conclusion(s) de la commission :

Arrivée à la fin des prises de parole, la rapportrice propose de voter la prise en compte du postulat par la Municipalité qui est acceptée par 8 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention.

Discussion

M^{me} Géraldine Bouchez (Les Verts), rapportrice : – Non Monsieur le Président, je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte

M. Robert Joosten (Soc.) : – Le postulat, que j'ai cosigné avec Alain Hubler et Vincent Rossi, est motivé par le constat qu'une grande quantité de publicité non souhaitée finit directement dans le vieux papier. Le postulat vise à faciliter la vie des habitants et diminuer l'impact écologique et financier de la publicité imprimée non souhaitée. Notre postulat est vraiment d'actualité puisqu'aujourd'hui, *24 Heures* a publié un article relatant une récente enquête de la FRC sur ce sujet. Sachez aussi que la Commune de Vernier, dans le canton de Genève, a un peu d'avance sur Lausanne. Les habitants y ont déjà reçu un autocollant « anti publicité » de la part des autorités suite à l'acceptation, par le Conseil municipal, d'une motion similaire à notre postulat. J'ai fait un ou deux calculs : d'après la FRC, chaque

ménage reçoit, en Suisse, entre 36 et 60 kilos de publicité dans la boîte aux lettres par année. J'ai donc pris la moyenne de ces deux nombres : 48 kilos et, sachant qu'à Lausanne il y a 69 000 ménages, si 20 % mettent sur leur boîte aux lettres un autocollant « Pas de pub » cela permet d'avoir environ 660 tonnes de moins dans le vieux papier.

En 2015, 12 370 tonnes de papiers et de cartons ont été collectés, porte à porte, si j'en crois le document « Gestion des déchets 2015 » publié par la Ville de Lausanne. 660 tonnes font donc une diminution d'un peu plus de 5 %, ce qui n'est pas négligeable. Alors certes, la production et l'envoi des autocollants « Pas de pub » ont aussi un impact environnemental, mais je reste convaincu que le bilan écologique global de notre postulat est amplement positif. L'intérêt financier pour la Ville a été pas mal discuté en commission et la Municipalité nous a appris que la valorisation du vieux papier était très intéressante pour la Ville. Et si la production et l'envoi des autocollants ont un coût, je vous invite pour en avoir le cœur net à renvoyer le postulat à la Municipalité. Cette dernière et les services de l'Administration pourront ainsi faire leurs calculs financiers.

S'il s'avère que l'autocollant ne permet aucune économie, ce dont je doute, je pense que la Municipalité y renoncera, mais elle pourra garder les autres propositions du postulat. Par exemple les infos sur la liste « Robinson » et sur les moyens de se désabonner des journaux gratuits. La Municipalité pourra aussi imaginer une variante à l'envoi « tous ménages » d'un autocollant plastique, et des pistes dans ce sens ont été évoquées en commission comme une vignette à découper dans le calendrier des déchets ou une info dans ce dernier que l'autocollant peut être commandé gratuitement auprès de la Ville. L'intérêt financier n'est pas que pour la Ville, la publicité a aussi pour conséquence de renchérir le coût des produits pour les consommateurs et pour les annonceurs d'éviter le gaspillage de produire et distribuer de la publicité directement jetée aux vieux papiers. Sans surprise, le groupe Socialiste votera quasiment unanimement pour le renvoi du postulat à la Municipalité, et je vous invite à en faire de même.

M. Alain Hubler (EàG) : – M. Joosten a dressé un panorama tout à fait exhaustif de la problématique, du moins de ce que l'on en connaît à ce niveau. J'aimerais juste ajouter deux choses. La première, le coût du fameux autocollant ; j'ai pris le premier site sur le Web et l'impression pour 70 000 ménages coûterait 13 000 francs. Ce n'est pas un gaspillage financier énorme. Concernant la mise sous pli éventuelle du calendrier des déchets, évoqué par la municipale en commission, il y a bien des journaux gratuits qui arrivent à coller des autocollants sur leur première page. Il n'y a donc pas besoin de forcément faire une mise sous pli. Concernant l'écologie de l'autocollant, je suis surpris de voir que l'on peut comparer un autocollant qui pèse quelques grammes aux 60 kilos de publicités qui déferlent dans les boîtes aux lettres chaque année sans celui-ci. Je n'ai pas été faire le calcul d'énergie grise de l'autocollant versus le papier que l'on nous distribue, mais j'imagine tout de même que l'autocollant, qui va rester quelques mois, quelques années peut-être, est plus écologique que ces 60 kilos de papier. Il n'est certes pas absolument efficace, mais il a quand même un côté dissuasif pour ceux déposent ces publicités dans nos boîtes aux lettres.

Il y a par contre un argument relaté dans le rapport qui m'a surpris. Je me demande si la municipale n'a pas inventé le mouvement perpétuel, il est en effet dit que la récupération du papier ne pose pas de problème pour la Commune car il est repris à 45 francs la tonne. Est-ce que cela veut finalement dire que la Municipalité voit d'un bon œil que les citoyens aient leurs boîtes aux lettres remplies de publicité pour que la Ville les récupère et les revende à 45 francs la tonne ? Je ne sais pas si le rapport a été mal fait sur ce point et s'il y a eu interprétation des propos ou si j'ai bien compris. Je comprends que pour la Ville, vendre le papier que l'on nous met dans les boîtes aux lettres à 45 francs la tonne a un côté intéressant, notamment pour la municipale des Finances. Il est aussi dit dans le rapport qu'il s'agit d'une matière qui réclame moins d'énergie que de faire des nouvelles fibres. Dès lors l'argument écologique n'est pas le plus important et je pense qu'il faut vraiment renvoyer ce postulat en commission pour savoir si, effectivement, déposer chaque année 60 kilos dans chaque boîte aux lettres de papier, le recycler et le réimprimer est vraiment plus écologique que de coller

un autocollant sur la boîte aux lettres. Pour le reste, le groupe Ensemble à Gauche vous invite à renvoyer ce postulat à la Municipalité.

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – Le sage nous dit que « pour être heureux il faut savoir se contenter de ce que l'on a ». Eh bien la pub est là pour vous dire : surtout pas, regardez tout ce que vous ne pouvez pas acheter, ayez envie, courez pour consommer et vivez en vous sentant misérable. Certains voient dans la pub et le consumérisme des promesses de croissance et s'en réjouissent. Pour ma part, je ne trouve pas que le matraquage publicitaire, sous toutes ses formes, soit une marque de grandeur de notre civilisation. Bien au contraire. Au vu des effets négatifs du consumérisme et de son bras armé, la publicité, tant au niveau environnemental que social, les Verts soutiennent toutes les initiatives permettant de réduire ces matraquages. Donner davantage de moyens aux habitants de notre ville pour réduire la pression publicitaire nous paraît aussi bien sensé que modeste. La mesure proposée par le postulat de M. Joosten va dans donc dans la bonne direction et nous la soutenons. Et je précise que je suis à disposition pour faire l'écobilan proposé par M. Hubler.

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Nous avons passé une heure et demie de commission pour savoir s'il fallait distribuer les autocollants « pas de pub » aux Lausannois et leur dire comment refuser la pub. Une commission coûte entre 1000 et 2000 francs et ce postulat aurait pu faire l'objet d'une simple question orale en début de séance. Alors j'imagine que les Lausannois sont assez grands pour mettre un scotch tout seuls sur leur boîte et se désabonner à *Coopération* et *Construire*. Ils n'ont pas besoin de la gauche pour leur payer un petit autocollant qui va coûter 13 000 francs. Je vous rappelle que l'on a des dettes et que quand l'on décide de faire des commissions, voire d'en refaire une deuxième puis d'organiser une impression de 13 000 francs d'autocollants, c'est tout cela de moins qui la fera diminuer.

M. Stéphane Wyssa (PLR) : – Je crois qu'avec ce postulat on prend tout de même un peu les gens pour des assistés. J'imagine que la personne qui ne veut pas de publicité dans sa boîte aux lettres trouvera elle-même un moyen d'apposer un simple autocollant disant « Pas de publicité SVP ». Le système actuel, à notre avis, fonctionne bien et nous ne voyons pas l'avantage d'un envoi global à tout le monde, qui représente évidemment un gaspillage important, financièrement également. Et j'imagine que 90 % des gens qui ne veulent pas de publicité se sont déjà posé la question et ont déjà fait en sorte d'apposer un tel autocollant. Nous allons finalement faire un envoi à de nombreuses personnes qui n'y seront pas intéressées. Les coûts pour le contribuable sont quand même importants et je ne pense pas cela en vaille la peine, d'autant plus que d'autres organismes s'en chargent déjà. Il nous semble évident que ce n'est pas le rôle de la Ville de s'occuper de ce problème-là, et même si le postulat pourrait sembler intéressant à la base, le groupe PLR vous invite évidemment à le refuser pour les raisons invoquées.

M. Mathieu Maillard (PLR) : – Je tenais juste à dire à M. Rossi que non la pub ne sert pas à donner envie aux gens, elle sert à prospecter des clients. Vous savez ceux grâce à qui une entreprise fait du chiffre d'affaires, ce qui permet également de payer des salaires, des charges sociales et des impôts.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Un tel projet de postulat, qui paraît en première lecture relativement séduisant, pose néanmoins un certain nombre de problèmes et j'aimerais brièvement vous en faire part. Tout d'abord on ne compte qu'en termes et en tonnes de papiers économisés. Mais je crois qu'il faut également compter en emplois, en vie économique, en substance fiscale, ce qui est le corollaire de la publicité. Plus gênant : un tel postulat donne à penser qu'il jette le discrédit sur une ou des catégories socioprofessionnelles, que la publicité en elle-même est quelque chose de malsain alors qu'elle n'est que le reflet d'une offre et d'une concurrence qui permet à chacun de s'y retrouver selon des prix les plus en adéquation avec son portemonnaie.

Que serait une société sans publicité ? Eh bien ce serait une société sans biens de consommation, y compris les biens de première nécessité. Ce n'est donc pas souhaitable. A propos des 45 francs la tonne de papiers récupérés qui feraient faire, sinon de bonnes affaires

à la Ville, du moins ne pas perdre d'argent. Un rapide calcul me montre que pour remplir un camion de 3 tonnes de papiers qui rapporteraient 130 francs, il faut une bonne demi-journée à trois personnes, parce que si les livres sont lourds, le papier en vrac ne l'est pas. Et si vous comptez trois personnes sur une demi-journée, plus un véhicule, vous êtes largement à 400-500 francs de la demi-journée, vous perdez donc, en ayant vendu 130 francs de papiers, 270 francs sur un demi-jour; je ne vois donc pas où est l'intérêt financier pour la Ville.

Je terminerai par une petite anecdote qui me paraît révélatrice de l'impact que peut avoir un autocollant « Pas de publicité, s'il vous plaît ». Il y a une bonne dizaine d'années déjà, la Ville de La Neuveville, canton de Berne, a été le théâtre d'une pollution des eaux par des matières fécales. Et la Municipalité de l'époque a réagi très rapidement, sitôt la nouvelle connue, par une affichette distribuée par une société privée dans toutes les boîtes aux lettres de la ville leur disant « Ne consommez pas de l'eau jusqu'à ce que nous vous donnions de nouveau le feu vert ». Or cet avertissement n'a pas été distribué auprès des personnes dont l'autocollant figurait sur les boîtes aux lettres, d'où une bonne dizaine de coliques assez sérieuses, nécessitant hospitalisation, mais pas de mort fort heureusement. Cela relève peut-être de l'anecdote, elle est néanmoins parfaitement réelle. Je ne peux simplement pas vous donner l'année exacte et cela démontre les limites d'une certaine tendance qui voudrait que l'on soit plus propre que propre et plus pur que pur. Nous vous invitons donc à ne pas donner suite à la transmission de ce postulat.

M. Jean-Marie Fürbringer (CPV) : – Le groupe du Centre va soutenir ce postulat. Je ne vais pas rentrer dans les explications pro-économiques ou pro-écologiques, mais nous sommes assez d'accord qu'il faut un peu baisser la pression de la publicité dans nos boîtes aux lettres, que cela ferait du bien d'y avoir de l'air.

M. Robert Joosten (Soc.) : – J'aimerais quand même préciser que ce postulat ne vise pas à prendre les habitants de Lausanne pour des assistés. Dans le domaine de l'écologie, la bonne volonté des citoyens ne suffit pas toujours et il faut parfois que les pouvoirs publics interviennent pour faciliter des comportements écologiques. Quant à l'anecdote relatée par M. Chollet, si elle est vraiment vérifiée, il faudrait de toute urgence faire une campagne pour décoller tous les autocollants « Pas de pub » qui figurent sur les boîtes aux lettres si on tient à la santé de la population. Mais je suis un peu surpris par cette anecdote parce que normalement les communications officielles des pouvoirs publics ne sont pas visées par les autocollants « Pas de pub » et devraient arriver dans toutes les boîtes aux lettres.

M. Alain Hubler (EàG) : – Concernant l'autocollant maison évoqué par des membres du PLR, je leur signale que beaucoup de gérances aiment le propre en ordre et ne laissent pas coller n'importe quoi sur les boîtes aux lettres. Donc l'autocollant maison on peut l'oublier. Un conseiller communal socialiste m'a signalé que j'étais quasiment un « traître social » parce que l'on tue des petits emplois avec ce genre de démarche. Il m'a suffi d'un rapide coup d'œil sur le site de la FRC où l'on explique qu'un employé de ces entreprises qui distribuent de la publicité travaille en appoint, qu'on lui a promis jusqu'à 2000 francs par mois de revenus accessoires, et qu'il n'y est jamais arrivé. Il n'a pas dépassé les 890 francs. Donc en fait le camarade socialiste incite plutôt à l'ubérisation des travaux de manière générale et ce n'est pas une très bonne idée. Ces petits emplois ne devraient peut-être pas exister ou alors qu'on leur trouve des travaux à plus-value qui soient plus intéressants pour les gens qui l'exercent, parce qu'avec 890 francs vous n'allez pas très loin.

Je suis assez étonné d'entendre des gens de droite dire que ce serait tuer des emplois et tuer la vie économique. Est-ce que cela veut dire que le système économique fonctionne en fait sur la machine à mouvement perpétuel dont je parlais tout à l'heure ? Et qu'il y a des gens qui peuvent vivre grâce au fait que l'on remplisse les boîtes aux lettres d'un côté, qu'on les vide de l'autre et que la Ville ne perde par trop d'argent en recyclant tout cela ? C'est tout de même une vision de la société qui est assez intéressante. Je comprends maintenant sur quoi fonctionne la croissance, on pourrait imaginer mettre des boîtes aux lettres encore plus grandes pour mettre encore plus de papier et créer encore plus d'emplois. C'est un petit peu

cela que vous nous dites. Concernant l'autocollant, c'est simplement une forme de prévention comme on en fait dans d'autres domaines. Alors ce n'est peut-être pas la meilleure forme, mais c'en est une possible et je pense que la Ville a tout intérêt à l'étudier pour éviter justement ce cycle infernal de remplissage et de vidage des boîtes aux lettres.

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – C'est une brève réponse à M. Maillard. Je n'ai rien contre la prospection et vous rends attentif au fait que je travaille dans une start-up et que j'ai créé un établissement qui rencontre un certain succès. J'ai par contre quelque chose contre le martèlement publicitaire et je suis à votre disposition pour vous expliquer la différence.

M. Cédric Fracheboud (PLC) : – N'en déplaise à la gauche, j'ai exercé ce métier de remplisseur de publicités dans ma prime jeunesse. 890 francs quand vous êtes apprenti ou que vous avez un revenu plus que modeste, eh bien c'est de l'argent. Cela vous permet de vivre, de payer vos factures. Ce n'est certes pas gratifiant, pas le truc que vous espérez faire toute votre vie, mais malheureusement des fois cela sert. Nous avons évidemment affaire à la gauche caviar qui eux, en règle générale, ont un salaire décent qui permet de vivre sans souci. Je vous rappelle néanmoins que la publicité sert effectivement à vendre des produits. Je suis une entreprise, je vous propose un service ou un produit et cela permet de le faire connaître et de le vendre. Certes, je prends moi-même de temps à autre ma publicité et je la jette, mais parfois je la garde tout de même parce que je bénéficie d'une action ou autre chose. Néanmoins, je suis un adulte et je n'ai pas l'impression d'avoir souvent affaire à des enfants que l'on doit prendre par la main. Si je décide, moi-même, de ne pas recevoir de publicité, je mets l'autocollant. Je veux voir les publicités, je veux trier, je veux faire gagner de l'argent à la Commune, eh bien je garde ces publicités puis les jette pour les récupérer. Et je peux vous conseiller un pays où vous pourrez trouver votre bonheur puisqu'il n'y a pas de publicité, il s'appelle la Corée du Nord. Bon, il n'y a pas d'économie non plus, les gens meurent de faim, mais c'est l'idéal qui vous plaît.

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Je déclare mes intérêts. Comme beaucoup d'entre vous le savent déjà, je travaille depuis de nombreuses années à la Fédération romande des consommateurs (la FRC). C'est donc un dossier que nous connaissons bien comme cela a été mentionné plusieurs fois ce soir. M. Hubler a dit que les gérances n'acceptaient pas que certains autocollants disparates soient mis sur les boîtes aux lettres. Eh bien justement, à la FRC, nous avons l'expérience d'avoir certaines gérances qui nous contactent et nous demandent nos autocollants qu'elles mettent ensuite sur l'ensemble d'un immeuble, pour avoir une certaine unité. Je crois qu'il y a un système privé qui marche bien. Nous sommes une association qui, depuis près de soixante ans, se bat justement pour ce genre de chose. Il faut laisser la place à ces associations-là et ne pas vouloir donner cela à l'Etat ou à la Ville de Lausanne. Surtout qu'à mon avis c'est totalement redondant dans la mesure où dans mon immeuble, faites une petite statistique dans le vôtre, je dirais que nous sommes à 70 % de boîtes aux lettres qui ont déjà cet autocollant. Et lorsque je fais le tour de mon quartier il me semble que c'est tout de même assez souvent le cas. Cet exercice-là, fait par la Commune de Lausanne, serait totalement redondant et d'aucune utilité parce que, finalement, ceux qui le recevraient sont peut-être les mêmes qui ont envie de garder de la publicité dans leur boîte aux lettres et qui ne l'apposeraient même pas. Je trouve que ce postulat n'est malheureusement pas utile et qu'il faut laisser la place aux associations qui font déjà ce travail, plutôt que de vouloir donner cela à la Ville.

M^{me} Anita Messere (UDC) : – Je tiens moi aussi à la santé de la population et à une forme de prévention. Et j'ai moi aussi un autocollant « pas de pub » sur ma boîte à lettres. Il y a malheureusement une période pendant l'année, périodiquement à peu près tous les quatre ou cinq ans, où ma boîte est vraiment bourrée de publicités que je n'ai pas souhaitées : la publicité politique. Il me semble avoir reçu de la publicité de la gauche, de l'extrême gauche, des Verts, du centre... enfin j'ai tout reçu. Alors je vous demande maintenant d'être conséquents, je veux des actes, pas de blabla et que vous arrétiez effectivement d'envoyer de la publicité dans ma boîte à lettres, qu'elle soit adressée ou non. Cela suffit, stop, je ne veux plus de votre publicité. Vous ferez votre marketing autrement.

M. Robert Joosten (Soc.) : – Je suis tout à fait conscient de la question des emplois dans la distribution et je pense que le commerce en ligne, qui est en pleine expansion, nécessite de plus en plus de personnes pour s’occuper de la distribution des colis. Il y a donc de quoi « recycler » d’anciens distributeurs de publicités papier. Pour ce qui est du domaine de l’imprimerie, notre postulat ne va effectivement sans doute pas aider ce secteur, mais je pense que les décisions de certains groupes de presse cherchant à optimiser leurs bénéfices en supprimant des journaux ou des hebdomadaires ont nettement plus d’impacts sur le secteur.

M^{me} Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Je ne veux pas me positionner sur la prise en considération de ce postulat, mais juste préciser les propos que M. Hubler a peut-être un peu simplifiés. Loin de moi l’idée de vous donner l’impression que la Ville de Lausanne allait assainir ses finances avec le recyclage du papier. Il s’agit ici évidemment d’un coût et non du rendement de la reprise à la tonne du papier ; la Ville ne gagne pas d’argent avec cette prestation. Il est également important de préciser le taux de recyclage, qui atteint près de 90 %, c’est donc une matière qui est recyclée de façon optimale.

La discussion est close

M^{me} Géraldine Bouchez (Les Verts), rapportrice : – Arrivé à la fin des prises de parole, la rapportrice propose de voter la prise en compte du postulat par la Municipalité, qui est acceptée par 8 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention.

Vote

Le président : – Je vous propose de voter à main levée si personne ne s’y oppose. Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de ce postulat le font savoir en levant la main, s’il vous plaît. Une large majorité. Il y a-t-il des oppositions ? Il y a toute une série d’oppositions. Y a-t-il des abstentions ? Je compte 1 abstention. Et je vous remercie, vous avez donc accepté la prise en considération de ce postulat.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Robert Joosten et consorts : « Pour un peu d’air dans nos boîtes aux lettres » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Réponse au postulat de M. Gilles Meystre : « Énotourisme : parce qu’on le Vaud bien. Et Lausanne aussi ! »

Rapport-préavis N° 2016/35 du 28 avril 2016

Finances et patrimoine vert

Administration générale et culture

1. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis répond au postulat de M. Gilles Meystre «Énotourisme : parce qu’on le Vaud bien. Et Lausanne aussi !».

2. Rappel du postulat

Par son texte, déposé le 18 février 2014 et renvoyé pour étude et rapport le 31 mars 2015, le postulant invite la Municipalité à procéder à une évaluation des actions menées à ce jour, par

la Ville, dans le domaine œnotouristique et à préciser sa stratégie dans le cadre du projet vaudois.

3. Réponse de la Municipalité

La Municipalité estime que l'œnotourisme constitue un excellent vecteur de promotion de produits viticoles : il permet de développer une vision intégrée, plus large et cohérente, du vin dans son patrimoine de production et son terroir. Ainsi, le producteur peut valoriser et faire connaître directement le fruit de son travail (vente directe et fidélisation) alors que le touriste découvre les vignobles, les activités viticoles, les pratiques culturelles et leur histoire, intégrant ainsi une plus-value à ses vacances en termes de découverte, de gastronomie et d'authenticité.

Afin de promouvoir l'image et les ventes des vins de la Ville, la Municipalité a décidé d'offrir une nouvelle gamme, valorisant les spécialités, tout en maintenant la gamme classique qui répond à une demande avérée et appréciée des Lausannoises et Lausannois. Elle a, de plus, développé des projets en lien avec l'accueil, la gastronomie, la dégustation et la culture, s'inscrivant ainsi dans la stratégie cantonale qui vise à faire du Canton de Vaud une destination œnotouristique.

3.1. Un vin attractif et de qualité

Jusqu'en 2000, les domaines viticoles de la Ville de Lausanne n'étaient pas accessibles au public et le vin produit s'écoulait facilement dans le cadre de la mise aux enchères publiques. Le marché du vin en vrac devenant de plus en plus difficile et les habitudes de consommation évoluant rapidement (le vin n'est plus un produit de consommation courante, mais se déguste par envie), la Ville de Lausanne a réorienté sa stratégie commerciale : la maîtrise de l'ensemble du processus de production, l'utilisation de pratiques plus respectueuses de l'environnement et des interventions limitées sur les vinifications ont permis de basculer dans une logique de qualité ; le développement de la vente directe auprès des privés et des restaurateurs permet d'améliorer la visibilité et l'attractivité des vins.

Afin de conquérir une nouvelle clientèle, friande de nouveautés, la Ville de Lausanne a rajeuni son image et développé une gamme destinée à être promue dans le cadre de diverses manifestations et de journées caves ouvertes. Ainsi, depuis 2013, une riche collection de vins, rassemblés sous le nom de « Sélection L », permet de valoriser la culture biodynamique locale et de viser non seulement un public curieux, urbain, épicurien, mais aussi les connaisseurs sensibles aux héritages revivifiés ; cette gamme est aussi présente dans de nombreuses œnothèques, dont le Lavaux Vinorama.

Enfin, depuis 2014, les vins de Lausanne sont promus dans le cadre :

- d'événements : Festival de la cité, Les Docks, La journée lausannoise du vélo, « Un arbre, un enfant », Giron 2014 de Vers-chez-Blancs, Festival de musique Electrosanne, Festi'goûts à Lausanne, etc. ;
- de visites de presse étrangère ou ;
- de manifestations gourmandes, organisées par « Lausanne à Table » : La grande table des Lausannois, Brunch du 1^{er} août, Restaurant Day, Fête des voisins, Les balades gourmandes, Les tables uniques, Chocolac, etc.

Enfin, la première édition des Caves ouvertes en Ville, organisée en juin 2015 dans le carnotzet de la Municipalité, a attiré plus de 500 visiteurs qui ont pu déguster un large éventail de la gamme lausannoise et passer commande. La deuxième édition aura lieu les 20 et 21 mai 2016.

Actuellement, les cinq domaines viticoles lausannois (Château Rochefort, Clos de l'Abbaye, Clos des Moines, Abbaye de Mont et Domaine du Burignon), répartis sur 33 hectares, vinifient en moyenne 200'000 litres de vin par an, sous les appellations Lavaux et La Côte, soit quelque 260'000 bouteilles ; l'essentiel des ventes est réalisé dans le cadre de la

traditionnelle mise aux enchères publiques de décembre, la vente directe concernant un tiers de la production.

3.2. Produits œnotouristiques

La Ville de Lausanne a développé de nombreux projets œnotouristiques et continue à élargir sa palette afin de mettre en valeur les différents atouts de ses domaines viticoles, que ce soit en termes de patrimoine bâti historique, de paysages naturels uniques (trois domaines sis en Lavaux, classé Patrimoine mondial de l'UNESCO), de culture et de gastronomie :

- le Château de Rochefort, à Allaman, est caractérisé par un bâtiment moyenâgeux, coiffé d'un toit octogonal aux pans inégaux, et une galerie de bois ; le domaine est passé à la biodynamie et utilise désormais uniquement des extraits végétaux, des décoctions et des tisanes de plantes, en suivant les rythmes lunaires et planétaires ;
- le plus grand domaine viticole lausannois (13.5 hectares), le domaine de l'Abbaye de Mont, est situé à cheval entre Mont-sur-Rolle et Perroy ; il comprend une imposante maison vigneronne, datant de la fin du XVI^e siècle, inscrite à l'inventaire cantonal du patrimoine ;
- perché sur les hauteurs de Saint-Saphorin, le domaine du Burignon possède une belle demeure vigneronne datant de 1850 ;
- avec ses pentes à forte déclivité, plu de 30%, le Clos des Moines étale ses quatre hectares au cœur du Dézaley, l'appellation la plus emblématique de Lavaux, et possède encore de belles caves médiévales ainsi qu'une chapelle historique ;
- situés à un jet de pierres du Clos des Moines, les bâtiments du Clos des Abbayes ont été érigés entre le XVI^e et le XVIII^e et comprennent une chapelle datant du XV^e siècle ainsi qu'une salle de réception décorée en 1935 par le peintre René Auberjonois ; la chapelle est utilisée dans le cadre des activités de l'Association des amis de l'Abbaye de Montheron et abrite des conférences, des concerts et des offices chantés. Un guide du patrimoine est disponible durant les Caves ouvertes vaudoises.

Afin de renforcer la politique de vente de la nouvelle gamme, les domaines lausannois offrent déjà des paquets œnotouristiques qui mettent en valeur leurs différents atouts ; d'autres sont en cours de développement.

Ainsi, le domaine du Burignon (Saint-Saphorin) et le Château Rochefort (Allaman) offrent des chambres d'hôtes pittoresques au cœur de Lavaux et de La Côte ainsi que la possibilité d'organiser des réceptions, des visites de cave et séminaires et proposent des produits issus de producteurs régionaux.

Par ailleurs, durant la belle saison, il est possible de déguster une sélection des Vins de Lausanne « au verre » accompagnée de petite restauration locale sur les terrasses de ces deux domaines (depuis l'été 2015 pour le Burignon et avril 2016 pour Rochefort). Tous deux sont aisément accessibles en transports publics et propices au développement d'un tourisme vert et doux. Leurs gérants sont en cours de labellisation « Vaud Œnotour » (voir chapitre 3.3).

Il a enfin été décidé d'étendre l'activité œnotouristique au Clos des Abbayes ; il est prévu de créer un local commercial et de rénover la salle du pressoir du Clos des Abbayes pour une somme de CHF 210'000.-⁶.

3.3. Stratégie œnotouristique

La Municipalité a confié le développement et la promotion de la place touristique lausannoise à Lausanne Tourisme et soutient ses activités par le biais d'une subvention annuelle (CHF 2'645'000.- en 2015).

⁶ Rapport-préavis N° 2015/72 « Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines - Crédit-cadre annuel 2016 ».

Le tourisme d'affaires constituant 70% des nuitées hôtelières lausannoises, la stratégie de Lausanne Tourisme vise prioritairement à conserver ses acquis dans le domaine et à dynamiser ce marché. La Capitale olympique offre cependant également de nombreuses possibilités en termes de tourisme de loisirs: sa stratégie 2015-2017 intègre non seulement les domaines d'activités stratégiques de l'Office du tourisme du Canton de Vaud (OTV) correspondants, soit « Patrimoine et Traditions », « Nature », « Art de Vivre », « Evénements & Festivals » et « Activités hivernales », mais aussi les axes de la politique de marketing urbain développés en collaboration avec les milieux touristiques et les représentants des commerçants (« Sport et Olympisme », « Développement durable », « Recherche et Formation » et « Culture »). Cette stratégie permet de mettre en valeur les spécificités lausannoises tout en répondant aux attentes des visiteurs, en synergie avec les destinations touristiques voisines. Dans ce contexte, l'œnotourisme lausannois constitue une activité complémentaire bienvenue, qui est valorisée en lien avec le tourisme d'affaires, au sein des pôles touristiques lausannois (musées, monuments), des hôtels et des restaurants ainsi que des manifestations phares (congrès, séjours à but professionnels). De plus, Lausanne Tourisme a l'intention de promouvoir la certification Vaud Œnotour au sein des établissements hôteliers et des restaurants lausannois afin de développer un pont entre les régions viticoles et la capitale.

L'OTV a notamment pour mission d'assurer la promotion touristique de l'entier du territoire ainsi que la coordination des activités des offices de tourisme locaux. Le Canton de Vaud a lancé en 2014 un partenariat public-privé destiné à faire du canton une destination œnotouristique ; ce programme s'accompagne d'un crédit-cadre de CHF 2.5 millions, échelonné sur une période de 5 ans, qui permettra de :

- mettre en place une charte fédératrice ;
- centraliser les informations œnotouristiques ;
- développer des modules de formation spécifiques ;
- utiliser les technologies de communication et ;
- développer le réseau des acteurs et des partenaires.

Une fédération réunit désormais les différents acteurs⁷ autour d'une vision commune qui accorde une place importante à la connaissance des produits et de la région, ainsi qu'à l'accueil des hôtes, mêlant ainsi tourisme d'agrément traditionnel, gastronomie et œnologie. Les partenaires ont dynamisé la promotion des vins vaudois et multiplié les initiatives (création de caves ouvertes, participation à des foires commerciales, etc.), afin de mettre le consommateur en contact avec les vins vaudois et de l'encourager à en acheter.

Toutes les destinations vaudoises partenaires de l'OTV, dont Lausanne Tourisme, s'inscrivent dans cette démarche. Ainsi, la campagne « Œnotourisme 2015 » comprenait :

- deux vagues de promotion/communication :
 - a. le volet printemps 2015 (avril-juin), ciblé sur la promotion des caves ouvertes vaudoises avec l'Office des vins vaudois, avec pour objectif la promotion du site myvaud.ch, qui est la plateforme de référence pour les destinations vaudoises ;
 - b. le volet automne 2015 (août-octobre), ciblé sur la promotion des activités, des expériences à vivre dans notre région ;
- ainsi qu'une partie « estivale », avec le grand concours photos #myvaud qui fut un succès, avec notamment une forte représentation de Lavaux.

A l'instar des autres destinations ou groupes de destinations vaudoises, Lausanne Tourisme a alimenté la campagne avec des offres de séjours ainsi que des sélections de manifestations et

⁷ Office des vins vaudois, Office du tourisme du canton de Vaud, Gastrovaud, Association romande des hôteliers, Vaud Terroir, Prométere, Association Lavaux Patrimoine Mondial.

de sites touristiques, partagés sur un site internet spécialement conçu. Lausanne Tourisme a ainsi eu l'occasion de mettre en avant l'offre « Tout autour du vin avec dégustation au Vinorama » dans le cadre de la première vague, ainsi que des expériences uniques dans celui de la seconde, en présentant les activités « Atelier Chocolat », « Vins en ville » ainsi que les croisières gastronomiques de la CGN. Lausanne Tourisme est intégrée sur la plateforme de promotion de l'OTV, non seulement par le biais des offres de séjours, mais aussi des événements œnotouristiques (caveaux, vigneron, activités à réaliser dans la région et news).

La Municipalité a l'intention de poursuivre le développement de son offre œnotouristique afin de promouvoir l'image de sa vigne et de son vin. Lausanne Tourisme participe au développement du projet œnotouristique vaudois et est intégrée, au même titre que les autres destinations partenaires, dans les campagnes de promotion de l'OTV, et y participe activement, en présentant les nouveaux événements et produits œnotouristiques, dont ceux de la Ville de Lausanne.

En conclusion, la Municipalité réaffirme son attachement au terroir vaudois, à son patrimoine, à son histoire et à sa culture. Afin que les Vins de Lausanne s'inscrivent comme la plus pure expression de leur terroir, la Ville a opté pour un travail de la vigne au plus près de la nature, en osmose avec l'écologie locale, en introduisant la culture biodynamique et en limitant les interventions sur les vinifications. Persuadée que l'œnotourisme constitue un excellent moyen de promotion, elle a ouvert sur ses domaines deux maisons d'hôtes qui organisent des réceptions, des visites de cave et des séminaires et gèrent, en belle saison, chacune une terrasse sur lesquelles est servie une sélection des Vins de Lausanne « au verre » accompagnée d'une petite restauration locale. La Municipalité a de plus décidé d'étendre l'activité œnotouristique au Clos des Abbayes, en créant un local commercial et en rénovant la salle du pressoir. Elle poursuivra cette démarche, saisissant toute nouvelle occasion permettant de mettre en valeur son patrimoine et d'élargir ainsi son offre œnotouristique.

La Municipalité estime avoir répondu aux demandes du postulant.

4. Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2016/35 de la Municipalité, du 28 avril 2016 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse au postulat de M. Gilles Meystre « Œnotourisme : parce qu'on le Vaud bien. Et Lausanne aussi ! ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Rapport

Membres de la commission : M^{mcs} et MM. Gianni-John Schneider (Soc.), rapporteur, Matthieu Carrel (PLR), Jean-Luc Chollet (UDC), Gianna Marly (Soc.), Gilles Meystre (PLR), Léonore Porchet (Les Verts), Paola Richard-de Paolis (Soc.), Stéphane Wyssa (PLR)

Municipalité : M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture

Rapport photocopié de M. Gianni-John Schneider (Soc.), rapporteur : -

Rapporteur : M. Gianni John Schneider (remplaçant de M. Denis Corboz)

Présents : Les membres de la commission : Mmes Gianna Marly (remplaçante de M. Philippe Mivelaz), Paola Richard-De Paolis (remplaçante de M. Jacques-Etienne Rastorfer) et Léonore Porchet.

MM. Matthieu Carrel, Gilles Meystre, Stéphane Wyssa et Jean-Luc Chollet.

Mme Natacha Litzistorf, conseillère municipale, directrice du Logement, de l'environnement et de l'architecture (LEA)

Les représentants du service des parcs et domaines (SPADOM) : M. Etienne Balestra, chef de service et Mme Gfeller, responsable vignobles

Absentes : Mmes Véronique Beetschen et Janine Resplendino

Procès-verbal : Mme Brigitte Panchaud, secrétaire d'administration (SPADOM)

M. le rapporteur ouvre la séance, remercie les membres de la commission, leurs remplaçants, ainsi que **Mme Litzistorf**, directrice du logement, de l'environnement et de l'architecture. Il informe que la réponse au postulat est dévolue aujourd'hui à Mme la municipale en charge de ce dossier, alors qu'il a été traité, en tout cas au début, par sa prédécesseur, Mme Florence Germond.

M. le rapporteur passe la parole à **M. Meystre**, postulant, pour qu'il donne son avis sur la réponse qu'il a reçue.

M. Meystre relève que le temps a fait en sorte que l'œnotourisme prenne corps à Lausanne, comme dans le canton, puisque le postulat a été déposé en 2014. Il pense que la Ville a bien saisi la balle au bond et va dans le bon sens et remercie la Municipalité pour sa bonne réponse.

M. le rapporteur ouvre une discussion générale sur la réponse de ce postulat et demande si quelqu'un souhaite s'exprimer.

Un commissaire mentionne que lorsque l'on ne conteste pas au vin son droit à la convivialité, à la bonne chère et à la bonne table, on est d'accord d'entrer dans l'esprit du postulat et on se dit que Lausanne a une grande tradition viticole. Elle a toujours été très fière de ses vignobles et a toujours voué et donné à ces derniers le soin qu'il fallait.

Il a eu énormément de plaisir à lire le dernier manuel de GastroVaud dans lequel la Ville de Lausanne s'insère totalement comme partenaire. Cela signifie qu'entre la promotion que fait le canton et celle que fait la Ville de Lausanne, le plus grand propriétaire publique de vignes du pays, on est sur la même longueur d'ondes.

Une commissaire a lu le rapport-préavis avec beaucoup de plaisir et trouve qu'il fait un inventaire assez complet de ce que fait la Ville pour le vin. Elle rappelle toutefois que la culture du vin c'est justement de la culture et pas seulement une question de marketing. Dans le cadre de l'œnotourisme, la Ville de Lausanne possède un patrimoine viticole vaudois magnifique. La culture du vin fait partie de cette nouvelle tendance qui consiste à apprécier les produits locaux et des produits « plus » ??? Cela demande une formation, voire la création d'une nouvelle culture, notamment des producteurs de vin mais aussi des clients et des consommateurs. Cet aspect là s'éloigne un peu des questions de marketing qui pourraient être un peu plus développées.

Un commissaire relève que les vins de la Ville sont devenus beaucoup plus attractifs également pour les jeunes. Il y a une présence beaucoup plus forte de ces vins et un nouveau design qui est une parfaite réussite. Il est par contre surpris d'apprendre que le Château Rochefort a des chambres d'hôtes et se demande s'il y a une volonté d'utiliser les outils de communication et s'il y a des réflexions sur le marketing afin de faire connaître une telle offre au public qui doit certainement aussi ignorer qu'elle existe.

Une commissaire s'étonne que la Ville mette CHF 2'645'000.- à Lausanne Tourisme pour des activités et promotions du vin. Elle trouve ce montant impressionnant et se demande s'il y a une mauvaise interprétation de sa part.

M. le rapporteur demande quelles sont les incidences sur les revenus des vigneron·tâcheron·s depuis qu'ils sont salariés de la Ville.

Mme Litzistorf indique qu'elle va répondre aux questions au fur et à mesure qu'elles ont été posées et que les collaborateurs du Spadom, **Mme Gfeller** notamment, apporteront leurs compléments s'il y en a.

Elle relève que l'histoire de la culture du vin est l'un des éléments sur lesquels on peut étoffer aussi le propos, notamment avec un affinement à faire dans le cadre du domaine de la politique autour de l'œnotourisme. Depuis quelques mois, une jeune femme s'intéresse aux vignobles lausannois. Elle travaille par le biais de son master sur les vignobles sur les questions techniques et économiques.

Elle revient sur la question d'un commissaire concernant la promotion et précise qu'il y a un potentiel d'amélioration pour faire connaître un peu mieux l'offre des chambres d'hôtes. Il est également prévu de développer l'aspect promotionnel, notamment de ce type de produits au domaine. La mise aux enchères est un moyen qui fonctionne bien. Elle attire un nouveau type de public cible, un public plus jeune, plus féminin aussi. Pour faire le lien avec ce que disait une commissaire sur la formation à cette nouvelle culture, elle relève que le public cible est assez élargi sur cette formation. Elle précise que par le biais des nouvelles pratiques qu'il y a au niveau viticole, par exemple la biodynamie, c'est l'ensemble peut-être de la profession qu'il faudrait sensibiliser.

Elle précise également que les montants évoqués sur le rapport-préavis pour Lausanne Tourisme, concernent l'ensemble de la subvention à Lausanne Tourisme et pas spécifiquement pour les vins.

M. Balestra explique que ce sont deux exploitants indépendants qui gèrent les chambres d'hôtes. L'un au Domaine du Burignon, l'autre au Château Rochefort. Ils louent leurs installations et gèrent leur affaire eux-mêmes. La clientèle pour la sélection « L » qui veut acheter du vin au domaine est encouragée à se rendre auprès de ces deux exploitants qui, dans un même temps, peuvent recevoir des personnes. En surfant sur les pages facebook du Château Rochefort, des Vins de Lausanne, etc. on se rend compte qu'il y a beaucoup de communication et qu'un large public accède à ces informations mais il y a évidemment une volonté du service de poursuivre toujours ce développement et ce marketing autour de ses vins.

Il y a plus de 10 ans que la Ville fait de l'accueil au Château Rochefort et au domaine du Burignon. Au départ, c'était une activité annexe développée avec les vigneron·tâcheron·s qui exploitaient des petits domaines aux revenus peu élevés pour les aider à joindre les deux bouts. L'accueil consistait donc en une activité accessoire alors qu'aujourd'hui il est professionnalisé avec des taux d'occupation très importants. Cela participe grandement à l'ouverture et à la reconnaissance des Vins de Lausanne. Depuis 2 ans, ces deux domaines qui ont une activité d'accueil largement développée, sont labellisés « Vaud œnotourisme ».

Il mentionne qu'il y a aussi une volonté d'ouvrir le Clos des Abbayes pour un public qui viendrait déguster les vins, acheter les vins et profiter de cet endroit. C'est la prochaine étape qui permettra de faire connaître ce domaine après quelques travaux de rénovation. Il est important de ne pas ouvrir dans n'importe quelles conditions afin de garder cette notion d'excellence qu'il faut absolument conserver. C'est ce qui a été voulu depuis ces dernières années: développer à un rythme qui permet d'accueillir dans des très bonnes conditions.

Mme Gfeller précise que le type d'exploitation actuel avec des indépendants et des professionnels qui s'occupent de l'œnotourisme à la Ville est une garantie de développement, notamment en terme événementiel, puisqu'ils doivent vivre de cette activité. Ce n'est donc plus juste une table d'hôtes qui est faite le week-end mais des endroits très dynamiques, avec

un calendrier de plus en plus dense. Le Domaine du Burignon et le Château Rochefort, projettent de proposer des produits touristiques qui s'adresseront aux touristes lausannois et d'ailleurs. Des parcours entre domaines permettront de découvrir de magnifiques paysages ainsi que les vins de Lausanne

Concernant la question de la communication, elle relève que le service mise beaucoup sur le web actuellement pour des raisons de coût. Ce moyen permet également de toucher une nouvelle clientèle peut-être un peu moins traditionnelle. Les gens aiment écouter les histoires que l'on partage sur les vignobles et les vins. C'est un support de communication idéal pour l'instant. L'œnotourisme est un moyen parfait de communiquer sur la sélection "L" qui regroupe des vins de caractère, de fabrication ou d'élaboration plus artisanale que ce qui se fait certainement de manière traditionnelle. Ce sont des vins qui nécessitent d'être accompagnés et expliqués. L'œnotourisme est un outil puissant qui fait rêver les visiteurs en les accueillant dans notre paysage. Il n'y a rien de mieux pour vendre du vin que de le vendre au domaine.

M. le rapporteur prend les points du rapport-préavis au postulat de **M. Gilles Meystre**.

1. Objet du rapport-préavis

Pas de remarque.

2. Rappel du postulat Pas de remarque.

Pas de remarque.

3. Réponse de la Municipalité

3.1 Un vin attractif et de qualité

Un commissaire trouve que ce changement de stratégie est une vraie réussite. Il revient sur la baisse de l'écoulement du vin dans les années 2000 qui a provoqué ce changement de stratégie et demande si on a des feedback sur la consommation ou une reprise de la vente? Venant d'une génération éduquée à la bière, il relève que beaucoup de petites brasseries ouvrent et se demande s'il ya un moyen de savoir s'il y a de nouveau un retour des jeunes à la consommation de vin ?

Un commissaire précise que l'on est dans deux mondes différents et qu'il serait totalement réducteur de dire que les jeunes ne s'intéressent ni au vin ni au bien manger. L'histoire est cyclique, les choses reviennent et certains jeunes ont d'autres valeurs. Ils aiment bien manger, la convivialité et le bien boire figurent en bonne place.

Jusqu'en 2000, les domaines viticoles n'étaient pas accessibles au public de Lausanne, le produit s'écoulait facilement dans le cadre des mises aux enchères publiques. Mais c'était un âge d'or où tout s'écoulait facilement (lait, viande). Cette époque est passée et on ne saurait faire grief à la Ville, comme à tous les vigneron et à tout le monde agricole, de n'avoir pas su anticiper.

M. le rapporteur remercie pour le commentaire et demande à **Mme Litzistorf** si elle est d'accord de répondre à la question d'un commissaire?

Madame Litzistorf reconnaît que la stratégie qui a été adoptée il y a quelques années a été audacieuse. Elle se base essentiellement sur des partenariats qui commencent à porter ses fruits. Elle relève que certaines personnalités, dont **Mme Gfeller**, ont su analyser et sentir le vent tourner. Grâce à ses compétences et à sa passion, il y a une sélection de vins qui vient justement chercher ce type de public cible élevé consommateur de bière

Mme Gfeller revient sur le retour des jeunes à la consommation du vin et constate qu'aujourd'hui beaucoup sont plus exigeants en termes de choix de consommation. Ils ne se contentent pas d'une appellation connue, reconnue, mais ils veulent savoir d'où vient le vin, comment il est fait, ce qu'on y ajoute, quel vigneron l'a fait, sur quel coteau, avec quelle exposition, etc. Il y a un réel intérêt et la sélection « L » s'adresse en particulier à ce public

très curieux puisque ce sont des vins qui seront toujours vendus en direct, pas via les revendeurs hormis quelques exceptions. Toutefois, il est difficile d'obtenir les dates de naissance dans les statistiques et de ce fait les tendances d'âge moyen du consommateur.

Aujourd'hui il y a clairement une relocalisation des ventes. Il y a 10 ans celles-ci se faisaient hors suisse romande alors qu'aujourd'hui il y a un intérêt croissant à Lausanne pour nos vins auprès de restaurants et de bars à vins, des endroits fréquentés par un public plutôt jeune qui, souvent, s'intéresse également aux bières artisanales. Il est intéressant de constater qu'il y a une baisse de la consommation de vins générale en Suisse, de quelques %, qui va inévitablement toucher le marché des vins lausannois. Un commissaire aimerait connaître l'opinion du postulant. Il lui semble que l'image, qui voudrait que ce soit la conjoncture qui a fait que la Ville a changé son fusil d'épaule et changé ses méthodes est relativement idyllique. Dans les faits, le monde vitivinicole vaudois n'attendait pas que Lausanne change, les grands commerçants de vins et les vieux vigneron n'ont pas apprécié certains changements d'habitudes et certains seraient satisfaits si Lausanne se cassait la figure. Tout le monde ne regarde pas d'un œil bienveillant l'expérience lausannoise.

Le postulant explique que ce milieu, comme celui de la restauration, d'ailleurs, est fortement marqué par des cloisonnements, par les jalousies du voisin et à ce titre là, ce que l'on vit aujourd'hui et ce que l'on entend lui paraît normal. Il pense que la démarche lausannoise est juste. Elle est soutenue par les partenaires et il constate que les restaurants sont de plus en plus intéressés, que certains mettent en avant aujourd'hui les vins de Lausanne parce qu'ils y voient une valeur ajoutée, un retour au local et un retour à l'authenticité. Donc c'est aussi au marché de donner raison ou tort à Lausanne et il pense qu'aujourd'hui il est en train de lui donner raison.

Mme Litzistorf relève que lorsque l'on vise l'excellence et qu'on s'en approche, on crée quelques jalousies mais comme disait sa grand-mère « mieux vaut faire envie que pitié ».

M. le rapporteur demande si des conventions sont établies avec les établissements appartenant à la Ville de Lausanne pour la vente du vin lausannois ?

Mme Gfeller répond que depuis un certains temps, tous les nouveaux locataires de restaurants qui appartiennent à la Ville de Lausanne se voient inscrire sur leur bail l'obligation d'avoir un vin blanc et un vin rouge par région viticole donc un Lavaux.-La Côte. Au début, ils n'étaient pas toujours très enthousiastes mais dès qu'ils ont dégusté les vins et qu'on leur a expliqué ce que la Ville fait, ils sont ravis finalement d'avoir cette obligation. Beaucoup d'entre eux jouent d'ailleurs le jeu et prennent plus que ce qu'ils devraient obligatoirement prendre.

Mme Litzistorf précise qu'il y a encore une petite marge de progression à faire sur la mise en lumière des vins de Lausanne dans ces établissements.

3.2 Produits œnotouristiques

Un commissaire demande si les paquets œnotouristiques dont il est question dans le rapport préavis et qui mettent en valeur les domaines lausannois sont en vente et si d'autres sont en cours de développement. Il aimerait également savoir ce que sont plus concrètement ces paquets et s'ils vont être un peu plus mis en avant pour que nous aussi puissions en parler autour de nous.

Mme Gfeller répond que pour l'instant la Ville en est aux prémices de ses réflexions. Actuellement, il y a en particulier les chambres d'hôtes disponibles ainsi que des dégustations. Par exemple, le Château Rochefort propose une dégustation simple de 4 vins avec des flûtes pour CHF 15.-par personne. Les touristes peuvent, en plusieurs langues, être reçus aux heures d'ouverture, ce qui est très important et rare. Si ces personnes achètent du vin, le prix de la dégustation leur est offert. Il y a la volonté de développer des offres de plus en plus élaborées également pour les entreprises, par exemple une dégustation + une activité, ou une activité et un repas, clé en main. Il y a également un projet pour 2017 de visites et dégustations pédagogiques.

Le postulant relève que parmi les produits œnotouristiques, il y en a un qui est en développement dans d'autres régions, Lavaux -La Côte en particulier, ce sont les fameuses balades œnotouristiques découvertes dans la presse. Il demande s'il est prévu d'y intégrer Lausanne en tant que destination.

Un commissaire profite de demander si l'un des trois vignobles de Lavaux peut être une destination actuelle ou potentielle du « Lavaux express » ?

Mme Litzistorf répond par l'affirmative pour les balades.

Un commissaire relève que « Lavaux express » augmente son offre d'année en année et désire savoir s'il ya des discussions avec eux et s'il ya déjà des possibilités.

Mme Gfeller répond qu'il n'y a pas de discussion en cours avec « Lavaux express » mais que dès qu'un projet aura abouti, la possibilité d'amener les gens jusqu'au Clos des Abbayes sera étudiée avec eux. L'accessibilité au Dézaley n'est pas aisée et le petit train qui passe en haut peut être intéressant.

Le postulant rappelle que Lavaux est nommé « Patrimoine Mondial » de l'UNESCO et demande quelles sont les relations entre la Ville et la structure « Lavaux Patrimoine ». Il demande également s'il y a des synergies qui se dessinent sachant que « Lavaux Patrimoine Mondial » a des soucis financiers qui semblent être relativement importants. Il y a un rendez-vous œnotouristique d'envergure nationale en 2019 : la fête des vigneron, n'est-ce pas là l'occasion de mettre le paquet pour valoriser les vignes de la Ville auprès des suisses allemands qui sont le cœur de cible de l'initiative de l'œnotourisme vaudoise ?

Mme Litzistorf confirme que cette fête des vigneron est un projet sur lequel on peut vraiment travailler et que ce serait une belle opportunité pour valoriser ce que la Ville a à valoriser.

Mme Gfeller informe que la relation avec « Lavaux Patrimoine » est institutionnelle, c'est-à-dire que la Ville cotise en tant que commune et en tant que producteur. C'est un acteur qui permet d'être en relation avec d'autres acteurs comme « Lavaux Passion » ou certains événements musicaux qui se déroulent aussi à Lavaux. Actuellement, c'est plutôt une plateforme de coordination avec d'autres acteurs.

Un commissaire rappelle que nous sommes sur le « Patrimoine Mondial » de l'UNESCO et que bien que l'on soit fier d'y être inscrit, ce dernier n'est pas extensible et pas du tout apte à supporter un tourisme de masse.

M. le rapporteur revient au rapport-préavis n° 2016/35.

3.3 Stratégie œnotouristique

Le postulant revient sur la notion de stratégie et demande s'il y a des démarches particulières en dehors des réseaux sociaux pour intéresser les suisses-allemands à nos vins.

Mme Gfeller répond que la Suisse allemande est démarchée à travers la vente pure. Quelques revendeurs sont situés à Saint-Gall, à Zürich, à Berne, à Bâle, etc. A travers la connaissance des vins de la Ville, ce sont des clients, des revendeurs ou des clients de revendeurs donc des restaurateurs, souvent haut de gamme, qui sont invités à venir chez nous. Cela permet de faire la promotion de nos domaines en Suisse allemande. La Ville n'a pas de campagne publicitaire en cours qui s'adresse à des particuliers en Suisse allemande.

M. le rapporteur demande s'il est vrai que l'intérêt ne vient pas tellement de la promotion que la Ville fait en Suisse allemande mais que ce sont les suisses allemands qui sont demandeurs.

Mme Gfeller répond qu'ils aiment bien venir en week-end en Suisse romande. Lors des caves ouvertes vaudoises 2016, une affluence extraordinaire a surpris la plupart des vigneron.

4. Conclusions

M. le rapporteur passe à la conclusion et demande qui souhaite approuver cette réponse positivement.

La Commission accepte ce préavis à l'unanimité des membres présents, soit 7 personnes.

M. le rapporteur remercie les membres de la Commission, Madame la directrice du logement, de l'environnement et de l'architecture et les membres présents de l'administration.

Le rapporteur tient à remercier tout particulièrement Madame Brigitte Panchaud pour ses notes de séance, concises, synthétiques et fidèles aux débats de la commission, au risque de faire paraître les propos de ses membres plus intelligents qu'ils ne l'étaient.

La séance est levée à 09h00.

Discussion

M. Gianni-John Schneider (Soc.), rapporteur : – Je n'ai rien à rajouter, Monsieur le Président.

La discussion est ouverte

M. Gilles Meystre (PLR) : – Je déclare d'abord mes intérêts, je suis effectivement membre du comité de pilotage du projet œnotouristique vaudois et responsable de la formation qui est délivrée aux hôteliers, aux restaurateurs, aux producteurs du terroir ainsi qu'aux vigneron qui souhaitent être labélisés, formation qui sert de prérequis à leur certification. Pour mémoire, ce postulat déposé il y a trois ans déjà visait à demander à la Municipalité de procéder à une évaluation des actions menées par la Ville jusqu'ici et à préciser sa stratégie dans le domaine œnotouristique. Cette question était loin d'être anodine puisque la Ville compte pas moins de cinq domaines viticoles répartis sur 33 hectares et représente donc à ce titre, et grâce à ses propriétés, l'un des plus grands propriétaires viticoles. Depuis le dépôt de ce postulat, beaucoup d'eau – j'aurais presque envie de dire beaucoup de chasselas – a coulé sous les ponts et c'est avec satisfaction que je constate que la Ville n'a pas attendu ce jour pour monter dans le train. Les preuves sont les nombreuses initiatives conduites par la Ville. C'est d'abord sa nouvelle gamme de vins qui vise à séduire une nouvelle clientèle. C'est la vente directe auprès des privés et des restaurateurs qui augmente ainsi la visibilité de sa production. C'est la promotion de la nouvelle gamme dans le cadre de manifestations et des caves ouvertes. C'est la mise en valeur et l'ouverture de ses domaines aux touristes et leur certification. Cette liste constitue, à mon sens, autant de raisons de saluer le travail effectué par la Municipalité.

Petit point négatif tout de même. Il faut reconnaître que cette réponse municipale liste plus des initiatives qu'elle ne dresse une stratégie. C'était une des demandes du postulat : élaborer une stratégie dans le cadre du projet œnotouristique vaudois et des biens de la Ville de Lausanne. C'était ce que l'on pouvait attendre, on constate que les actions conduites par la Ville sont sur de bons rails, que la démarche et l'esprit œnotouristique vaudois voulu par les filières que j'ai listées au début de mon intervention sont bien là. Je remercie donc à la fois la Municipalité pour sa réponse et la commission pour son soutien unanime à cette réponse, et vous invite évidemment à en faire de même.

M^{me} Léonore Porchet (Les Verts) : – Les Verts soutiennent cet excellent rapport-préavis qui valorise le manger et boire local, qui est aussi un succès de l'écologie. L'œnotourisme et la promotion du vin local n'est pas seulement du marketing, c'est aussi une culture du vin et une formation des clients et des consommateurs à celle-ci et à cette qualité gustative et écologique. Dans ce cadre-là, nous pouvons aussi regretter que, dans ce cadre de restrictions budgétaires, nous ne pouvions pas mettre plus d'argent pour soutenir ce patrimoine qui n'est pas seulement culturel, mais bâti dans les territoires de la Commune avec les vins de la Ville. Il est magnifique et mérite d'être encore mieux mis en valeur grâce aussi au tissu local

d'associations de producteurs et de restaurateurs très actifs, et à titre personnel je souhaiterais ici tous les féliciter de toutes ces belles actions. Et c'est une belle mise en valeur de ce qu'une ville peut faire pour produire et encourager la consommation de produits locaux et c'est sur cet exemple-là que les Verts ont proposé un postulat pour que la Ville suive l'exemple de la gestion de ces vignobles et autres terres agricoles. L'œnotourisme, c'est donc un système convivial et cadré par ses règles sociales et légales, d'une boisson qui a des effets psycho-actifs et addictifs. C'est donc un bel exemple d'un produit qui est apprivoisé pour notre plus grand plaisir et notre sécurité, et nous appelons tous les partis politiques qui vont soutenir ce rapport-préavis ce soir à avoir la même politique et la même cohérence pour tous les produits avec des effets psycho-actifs et addictifs. Parce que nous aimons justement cette qualité plutôt que la quantité, les Verts vont soutenir, avec plaisir, ce rapport-préavis.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Je remercie M^{me} Léonore Porchet de s'être exprimée au nom de l'unanimité des groupes politique pour accepter un postulat qui amène effectivement une brise fort sympathique, pour autant qu'elle soit consommée avec modération. Il est vrai que l'époque où les vins de la Ville étaient vendus d'avance appartient au passé et la qualité ne suffit plus. Elle a eu suffi mais ne suffit plus. L'époque où les vins étaient vendus majoritairement en vrac et plus de la moitié au même négociant, tout cela appartient au passé. Il faut rajeunir à la fois l'image et le flaconnage des vins, en vendre davantage en bouteille plutôt qu'en vrac. Il est clair qu'en qualité de plus grand propriétaire public de vignobles du pays (35 hectares), eh bien la Municipalité se devait de rajeunir par un accueil amélioré : des chambres d'hôtes, des repas, une nouvelle identité, une diffusion au travers de nos propres restaurants et par une augmentation de la vente en bouteilles.

Mais Lausanne ne peut pas grand-chose si elle ne travaille pas en collaboration avec d'autres acteurs institutionnels de ce canton, elle l'a bien compris et c'est ce que nous saluons. Il y a l'Office du tourisme vaudois, l'Office du tourisme lausannois, Hôtellerie lausannoise et vaudoise, GastroVaud, la CGN, les foires et les expositions. Et pour parler de GastroVaud, je ne résiste pas au plaisir de vous présenter une excellente brochure qu'on lui doit, préfacée par le conseiller d'Etat, avec un édito fort modeste de M. Gilles Meystre sous le titre « Vaudois, ta modestie chasselas ! »... chasse-la, merci pour le jeu de mots. J'atteins donc à la modestie de notre collègue Gilles Meystre parce que cette brochure est un outil de travail extraordinairement pratique, quasiment exhaustif pour celles et ceux qui voudraient se lancer dans l'accueil et dans le tourisme. Cela démontre ce qu'il faut faire et ne pas faire et je ne peux qu'en recommander la diffusion. Vous l'aurez donc compris, j'abonde dans la prise de position au nom des groupes de Léonore Porchet et vous invite à accepter ce postulat et la réponse municipale, sans modération cette fois.

La discussion est close

M. Gianni-John Schneider (Soc.), rapporteur : – La commission accepte ce préavis à l'unanimité des membres présents.

Vote

Le président : – Je vous propose de voter à main levée, si personne ne s'y oppose. Celles et ceux qui acceptent l'unique conclusion de ce rapport-préavis le font savoir en levant la main. Une très large majorité. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Et cet objet est traité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2016/35 de la Municipalité, du 28 avril 2016 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse au postulat de M. Gilles Meystre « Énotourisme : parce qu'on le Vaud bien. Et Lausanne aussi ! ».

Réaménagement des promenades du Bois-de-Beaulieu et de Jomini. Réponse au postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny « Lausanne amie des enfants à Beaulieu »

Rapport-préavis N° 2016/39 du 19 mai 2016

Logement et sécurité publique

Finances et patrimoine vert

Enfance, jeunesse et cohésion sociale

Travaux

1. Objet du rapport-préavis

Le 17 février 2015, Mme Anne-Françoise Decollogny déposait le postulat « Lausanne amie des enfants à Beaulieu », qui a été adopté par le Conseil communal et renvoyé à la Municipalité, pour étude et rapport, le 24 novembre 2015.

Dans son texte, la postulante demande que l'espace bitumé à l'angle des avenues Jomini et des Bergières soit affecté à une installation ludique destinée aux adolescent-e-s ; ces derniers étant la catégorie d'âge disposant du moins d'infrastructures dans le quartier.

2. Préambule

Dès le moins de juin 2015, la Direction des finances et du patrimoine vert a réuni les collectifs Beaulieu et Vinet-Beaulieu, l'Espace 44 et la Maison de quartier de la Pontaise, ainsi que les services des parcs et domaines et du logement et des gérances afin d'élaborer un projet global en faveur des enfants et des adolescents du quartier.

Dans le cadre des discussions, il est apparu que le postulat en question faisait écho à celui de M. Valéry Beaud et consorts « Pour une requalification des espaces publics au Nord du site du Centre de congrès et d'exposition de Beaulieu » et que d'autres espaces seraient plus adaptés à des activités ludiques en faveur des adolescents que celui initialement proposé.

Ainsi, la réflexion s'est poursuivie en focalisant sur les promenades du Bois-de-Beaulieu et de Jomini en faveur de plusieurs installations ludiques destinées aux divers groupes d'âge. Une séance d'information publique a eu lieu le 27 janvier 2016 à la Maison de quartier de la Pontaise, en présence de Madame et Monsieur les conseillers municipaux Florence Germond et Grégoire Junod, réunissant une soixantaine de personnes. Cette réunion a remporté un vif succès auprès des participants qui ont à l'unanimité salué l'ensemble du projet.

Actions proposées

Le projet proposé vise à redonner vie et convivialité aux promenades du Bois-de-Beaulieu et de Jomini notamment en :

- transformant l'édicule abandonné, situé sur le belvédère bénéficiant d'une vue directe sur le lac Léman et les Alpes, en petit café sur le modèle de la Folie Voltaire du parc Mon-Repos afin que passants et familles puissent se prélasser pendant que les jeunes enfants se dépensent sur la nouvelle place de jeux pour les tout petits située à proximité immédiate ;
- instaurant une liaison ludique reliant la place de jeux des tout petits avec celle destinée aux enfants âgés de cinq à dix ans, qui sera située en contrebas ;
- mettant en valeur les liaisons favorisant la mobilité douce et en faisant dans la mesure du possible disparaître les grillages et barbelés au profit d'une arborisation, d'une signalétique et d'un éclairage repensés ;

- créant un espace permettant la pratique de la pétanque afin de répondre aux attentes variées de différents groupes de population.

En ce qui concerne plus spécifiquement les adolescents, le rapport-préavis prévoit d'aménager un espace résolument urbain avec des équipements de sports urbains du type skate, fitness urbain, danse, etc., à la Promenade Jomini. L'aménagement de cet espace sera défini en coopération avec les jeunes, tout comme le sera l'ensemble des projets de réaménagement avec les riverains. En cas d'accueil favorable lors de la prochaine mise à l'enquête, les travaux devraient pouvoir être lancés cette année encore.

D'autre part, une valorisation de l'espace libre au carrefour Jomini/Bergières est également proposée. Ce grand espace qui devait accueillir le projet de tour Taoua mérite une affectation temporaire, le temps qu'un nouveau projet d'extension du site de Beaulieu voie le jour. Pour ce faire, le projet propose d'y installer une intervention artistique.

3. Conséquences financières

La parcelle étant gérée par le Service du logement et des gérances, la réalisation des travaux pour un montant devisé à CHF 90'000.- est financée par le budget ordinaire dudit service.

Le développement du projet, le suivi de la réalisation ainsi que la charge d'entretien des nouveaux espaces verts seront pris en charge par le budget ordinaire du Service des parcs et domaines.

4. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny « Lausanne amie des enfants à Beaulieu »

La Municipalité estime avoir répondu favorablement au postulat de Mme Decollogny dans le cadre du rapport-préavis N° 2015/72 « Travaux de rénovation et de réhabilitation des parcs et domaines – Crédit-cadre annuel 2016 – Réponse au postulat de M. Valéry Beaud et consorts "Pour une requalification des espaces publics situés au Nord du site du Centre de congrès et l'exposition de Beaulieu" », qui prévoit la création d'un espace s'adressant plus particulièrement aux adolescents.

Le carrefour des avenues Jomini et des Bergières n'est cependant pas le lieu le plus favorable à la pratique des sports urbains, en raison du trafic, du bruit et des risques d'accidents. Ainsi, il est apparu préférable, dans le cadre des diverses discussions de consultation, d'investir la Promenade Jomini qui offre un espace arborisé plus convivial et sécurisé.

Concernant le vaste espace libre du carrefour Jomini/Bergières, il est proposé d'y installer une œuvre artistique, installée au parc Mon-Repos en 2015 par l'association Visarte dans le cadre de la manifestation « Sculptures & Costures ».

Concrètement, de grandes flèches en bois viendront prendre place dans des surfaces végétalisées, préalablement découpées dans le bitume existant. Quelques éléments de mobilier de récupération seront également installés. Cet aménagement à caractère temporaire permettra de valoriser l'espace et l'entrée du site de Beaulieu.

5. Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2016/39 de la Municipalité, du 19 mai 2016 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny « Lausanne amie des enfants à Beaulieu ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

La secrétaire adjointe : *Sylvie Ecklin*

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Daniel Dubas (Les Verts), rapporteur, Valéry Beaud (Les Verts), Alix Olivier Briod (PLR), Magali Crausaz Mottier (EàG), Anne-Françoise Decollogny (Soc.), Robert Joosten (Soc.), Namasivayam Thambipillai (Soc.), Jacques Pernet (PLR), Sandrine Schlienger (UDC)

Municipalité : M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement, architecture

Rapport polycopié de M. Daniel Dubas (Les Verts), rapporteur : -

Présidence : M. Daniel Dubas

Membres présent-e-s : M. Valéry Beaud
Mme Anne- Françoise Decollogny
M. Robert Joosten
M. Thambipillai Namasivayam
M. Jacques Pernet
M. Alix Olivier Briod
Mme Sandrine Schlienger
Magali Crausaz Mottier

Membres excusé-e-s : Mme Françoise Longchamp

Représentant-e-s de la Municipalité : Mme Natacha Litzistorf, directrice LEA
M. Etienne Balestra, chef a.i. SPADOM
M. Julien Rémy, architecte-paysagiste, SPADOM

Notes de séance : M. Jonathan Genest, Coordinateur de la direction LEA

Lieu : Port-Franc 18, salle 368

Date : 30 novembre 2016

Début et fin de la séance : 8h00-8h35

1. Introduction

Le président rappelle que ce rapport-préavis a été rédigé lors de la précédente législature sous la direction de M. Junod puis, suite à la réorganisation de l'administration communale, il a été transmis à la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture comme objet de sa compétence. Il précise que M. Beaud a décliné la présidence de cette commission.

2. Présentation du rapport-préavis

Mme Litzistorf salue particulièrement la bonne collaboration qui a été établie avec Mme Decollogny et M. Beaud, qui avait déposé le postulat « Pour une requalification des espaces publics situés au Nord du site du Centre de congrès et d'exposition de Beaulieu », et auquel la Municipalité a répondu dans le préavis n° 2015/72 avec le projet de réaménagement des promenades du Bois-de-Beaulieu et de Jomini. Elle rappelle que le site de Beaulieu est un site stratégique pour le développement de la Ville de Lausanne et, qu'à ce titre, la Municipalité a été particulièrement attentive aux aménagements projetés qui doivent répondre aux attentes et aux usages des habitants du quartier.

M. Balestra explique qu'une réflexion a été menée avec le concours des habitants dans le cadre d'une démarche participative. De nombreuses réunions ont eu lieu afin de répondre au mieux aux attentes et aux besoins des différentes catégories de population.

M. Rémy présente le périmètre du projet qui se décline en trois sites distincts, à savoir la promenade du Bois-de-Beaulieu, la promenade de Jomini et l'angle Jomini-Bergières. En ce qui concerne la promenade du Bois-de-Beaulieu, sur l'esplanade supérieure, il est prévu de transformer l'édicule en café avec une terrasse, de réaménager le belvédère qui est en mauvais état et de créer une place de jeux pour les très jeunes enfants directement attenante au café. De cette manière les parents peuvent boire un verre tout en surveillant leurs enfants. Sur l'esplanade inférieure, il est prévu de maintenir sa vocation de liaison, car elle est très utilisée par les vélos et les piétons. Le revêtement va être refait, du mobilier urbain et des plantations vont y être intégrés. Une grande place de jeux pour les enfants un peu plus âgés va être construite et sera reliée au café par un cheminement ludique à travers le bois. Pour la promenade de Jomini, un usage pour les adolescents est prévu. Des rencontres sur le terrain ont eu lieu afin de définir au mieux leurs attentes et leurs souhaits. L'espace sera découpé en trois terrasses distinctes. Sur la terrasse supérieure, des activités de type fitness, pétanque et ping-pong sont prévues. Un revêtement perméable graveleux sera déposé. Les engins de fitness seront adaptés aux différents profils d'utilisateurs (âge, genre, etc.).

Sur l'esplanade intermédiaire, les jeunes du quartier ont manifesté le souhait d'avoir des engins pour pratiquer la planche à roulette, la trottinette ou le patin à roulette. Le revêtement va être refait et des modules vont être posés en fonction des besoins et attentes exprimés. Sur le dernier espace du bas, des activités liées au « parkour » et au « street workout » sont prévues. Ce type d'activités sont très en vogue chez les adolescents et il y a une réelle demande. Sur l'angle Jomini-Bergières, les aménagements seront temporaires, ne sachant pas ce qui sera prévu à l'avenir sur cet espace. Une intervention artistique est souhaitée. Un travail a été mené avec l'association Visarte qui avait déjà collaboré avec la Ville en installant des œuvres dans le parc de Mon-Repos. L'idée serait de récupérer l'une de ces créations, en l'occurrence de grandes flèches en bois plantées dans le sol. Par ailleurs, des zones d'enrobé seraient transformées en prairies.

En ce qui concerne les coûts, pour la promenade du Bois-de-Beaulieu, il est prévu d'investir CHF 1'050'000.-, pour la promenade Jomini CHF 300'000.-, et pour l'angle Jomini-Bergières CHF 90'000.-. Des demandes de permis de construire ont été déposées pour ces trois objets, l'administration espère obtenir le permis de construire pour les Bois-de-Beaulieu et Jomini ce printemps afin de pouvoir commencer les travaux dès l'été prochain. Pour l'angle Jomini-Bergières, la procédure est un peu différente puisque la Ville a déjà l'autorisation pour changer le revêtement. Différents contacts doivent encore être pris mais les travaux pourraient être envisagés rapidement.

3. Discussion

La postulante est très satisfaite des propositions faites par la Municipalité. Notamment celle pour l'angle Jomini-Bergières est particulièrement originale, et c'est une première à Lausanne d'aménager une place avec une vocation artistique, dont elle salue le résultat. A l'instar de ce qui se fait dans d'autres villes européennes et notamment à Bruxelles, elle apprécie que des activités pour les jeunes et les adolescents soient prévues au centre de la Ville. Beaulieu est un centre névralgique et de croisement entre plusieurs quartiers de Lausanne (Pontaise, Bergières, Maupas, Vinet, Beaulieu). Faire quelque chose à cet endroit, c'est créer un lien entre ces lieux de vie. C'est une partie de Ville où il y a beaucoup de jeunes qui vivent ou étudient, d'où l'importance de créer des aménagements qui leur sont destinés. Elle souhaite relever l'exemplarité de la démarche dans laquelle les associations de quartier et les habitants ont été associés à la réflexion. D'autant plus que le projet a su évoluer en fonction des remarques et demandes qui ont été formulées lors de ces réunions. Elle souhaite que des bancs soient prévus dans les aménagements de l'angle Jomini-Bergières. Elle se réjouit du calendrier qui a été présenté. Elle n'est pas convaincue par la dénomination proposée pour

l'angle Jomini-Bergières, à savoir « Champs de bataille », et préférerait qu'un autre nom soit trouvé à ce futur « square ». Elle se réjouit également de cet espace qui est un peu la porte d'entrée, la carte de visite symbolique du Musée de l'art brut et du Palais de Beaulieu. Des collaborations avec le musée pourraient d'ailleurs être envisagées pour animer cette place.

Un commissaire précise que le postulat de Mme Decollogny est complémentaire au sien et note l'originalité d'avoir obtenu des réponses en deux temps de l'administration à une année d'intervalle. Il salue la réflexion menée dans le cadre de ce projet, appuyée par une démarche participative. Ayant participé à plusieurs séances avec les habitants du quartier, il relève le soutien local au projet et salue le travail réalisé. Il apprécie que des engins de fitness adaptés à toute la population aient été prévus, pas seulement pour des jeunes hommes en forme physiquement (comme c'est le cas par exemple pour les barres de traction). Il est particulièrement sensible à l'importance de la présence des femmes dans l'espace public et au besoin d'adapter les aménagements en conséquence.

Un commissaire apprécie que le rapport-préavis soit synthétique tout en étant exhaustif. Il met en évidence la qualité de la démarche participative à laquelle il a eu la chance de participer. Il note que ce site est particulièrement stratégique puisqu'il est un lieu central mélangeant du logement et des activités commerciales. Le projet apportera une valeur ajoutée au quartier et ces espaces verts serviront autant aux résidants qu'aux visiteurs du Palais de Beaulieu ou encore aux collaborateurs et aux patients de la clinique de la Source.

Un commissaire souhaite apporter un petit bémol au projet : son coût. Le projet est bien pensé, notamment de ne pas avoir prévu de jeux ou d'activité sur l'angle Jomini-Bergières à cause du danger immédiat que représente le trafic automobile, important à cet endroit. Si l'on additionne le coût des trois projets, on arrive à une dépense de quasiment CHF 1.5 millions. Il note que le projet a été planifié dans le cadre du budget 2017 et n'induit donc pas de nouvelles dépenses. Ce montant lui semble tout de même important.

Mme Litzistorf explique que ce projet n'a pas un coût excessif lorsqu'on le compare à d'autres aménagements d'espaces publics. Des éléments d'aménagement, comme les œuvres en forme de flèches, sont réutilisés. Si on rentre dans le détail des coûts, on se rend vite compte que les dépenses prévues sont vraiment raisonnables et que l'administration a été particulièrement attentive à être économe.

M. Balestra précise que pour des aménagements publics de ce type, le prix moyen oscille entre CHF 300.- et 400.- le m² et que dans le cas d'espèce on est nettement en dessous. Avec une bonne lecture des lieux, en conservant ce qui peut l'être et en réutilisant l'existant, les prix ont pu être optimisés au mieux. En effet, c'est plus de 8'000 m² qui vont être réaménagé pour seulement CHF 1.5 millions. Au surplus, c'est une très large frange de la population (âge, genre, etc.) qui bénéficiera des futurs aménagements. C'est le garant d'un bon usage des lieux et le prix est à mettre en relation avec cet élément.

Un commissaire rappelle que les personnes qui habitent au centre-ville n'ont pas toujours le choix ou les moyens financiers d'habiter à la campagne ou d'avoir un jardin. Il est donc du ressort des autorités politiques de leur apporter un peu de verdure et de bien-être et ce particulièrement dans les quartiers très urbanisés. C'est, selon elle, un service public de base au même titre que les écoles ou les égouts. Il faut des lieux qui permettent aux Lausannois de se rencontrer, de se détendre, de faire des choses ensemble. C'est d'autant plus important d'offrir aux adolescents la possibilité de pratiquer des activités saines et non répréhensibles. Par ailleurs, elle remarque que les adolescents sont un peu repoussés hors du centre-ville et elle espère qu'ils investiront ce nouveau lieu central. Au-delà du prix, il faut aussi penser à améliorer la qualité de vie en ville.

Un commissaire note que la remarque de son préopinant est pertinente et l'amène à une réflexion plus générale. Il serait intéressant de mettre en évidence les retombées économiques des investissements faits par la Ville. Dans ce projet, il y aura l'édicule transformé en café qui va générer des recettes, de l'emploi et une plus-value à Beaulieu. Pour l'instant, le site de Beaulieu n'est pas très attractif. Pour toute dépense faite par la Ville, il y a des incidences

économiques sur l'emploi, les revenus, la fiscalité, etc. et il serait intéressant de mettre en évidence ces « coûts – bénéfices ».

Décision de la commission : La commission accepte à l'unanimité des membres présents l'unique conclusion du rapport-préavis.

Discussion

M. Daniel Dubas (Les Verts), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter, Monsieur le Président.

La discussion est ouverte

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Il est plutôt rare qu'une réponse de la Municipalité à un postulat soit meilleure que le postulat lui-même. Et pourtant c'est le cas avec le rapport-préavis sur le réaménagement de l'angle Bergières-Jomini et je tiens à souligner ce fait. Alors que mon postulat proposait d'affecter à des installations pour adolescents le site aujourd'hui vide qui devait accueillir Taoua, la Municipalité a fait une réflexion sur l'ensemble des espaces situés au nord et au sud-est du site de Beaulieu. Elle a préféré localiser les installations pour adolescents à la promenade Jomini, mieux située et mieux protégée de la circulation, plus proche du quartier densément habité de la Pontaise. Elle a répondu dans ce sens au postulat de M. Beaud. On ajoutera, pour mémoire, que le jardin du Bois-de-Beaulieu sera quant à lui également réaménagé et restauré, les espaces seront ainsi consacrés à des groupes d'âges. Soit aux petits enfants et aux plus grands avec, en particulier, la rénovation du délicieux kiosque aujourd'hui désaffecté. Quant à l'espace situé à l'angle Jomini-Bergières, objet de mon postulat, la Municipalité propose d'en faire un espace artistique avec l'installation d'une œuvre qui avait été exposée par Visarte dans le parc Mon-Repos ; il s'agit de grandes flèches plantées en biais dans le sol, sculpture-installation d'un jeune sculpteur issu de l'ECAL, Denis Rouèche. Des parties de bitume seront découpées, ce qui permettra une végétalisation et du mobilier urbain récupéré pour valoriser l'espace.

Une telle transformation peut apporter un réel plus à l'ensemble du site de Beaulieu. Le lieu peut devenir la porte d'entrée visuelle du Palais de Beaulieu, d'une part, et d'autre part, on peut rêver d'une collaboration avec la Collection de l'art brut avec, pourquoi pas, une fresque sur la grande paroi de la halle sud que je trouve plutôt tristounette. Je soulignerai également la concertation qui a eu lieu durant la préparation de ce projet. Ont été consultés : le Centre socioculturel Espace 44, le Collectif Beau-Lieu et le Collectif Vinet-Beaulieu, dont j'ai oublié de préciser que j'étais la présidente. La solution proposée me convient donc parfaitement, et pour un seul postulat, nous obtenons deux résultats puisque nous avons l'installation pour les adolescents et également une mise en valeur de l'angle mort Jomini-Bergières. De plus l'installation est devisée à 90 000 francs et pourra être financée par le budget ordinaire du Service du logement et des gérances, bref un joli projet, pas cher, que je vous encourage à accepter.

M. Alix Olivier Briod (PLR) : – Eh bien M^{me} Decollogny s'est déclarée satisfaite, donc tout va bien dans le meilleur des mondes. J'ai participé à la commission et ce qui nous a un peu interpellés était de connaître quel serait le coût des aménagements qui sont en extension au postulat de M^{me} Decollogny. Nous avons constaté que ces coûts liés à ces aménagements sont planifiés dans le cadre du budget 2017, et cela répondait donc à notre préoccupation. En conséquence, le groupe PLR propose d'adopter sans autre la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Decollogny et vous en invite à en faire de même.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – M^{me} Decollogny a loué la qualité du rapport-préavis. C'est vrai que c'est l'un des plus courts que j'ai connus depuis que je suis conseiller communal et je louerai surtout la qualité du projet global. En effet, le rapport-préavis est en fait un complément au préavis 2015/72 qui lui répondait à mon postulat et demandait une requalification des espaces publics situés au nord du site du Centre de congrès et d'expositions de Beaulieu. Comme le dit M. Briod, c'est par ce préavis 2015/72 que les crédits ont été votés par notre Conseil communal pour l'aménagement des promenades du

Bois-de-Beaulieu et de Jomini. La séance de commission était toutefois très intéressante car nous avons justement eu l'état des lieux complet des projets des promenades du Bois-de-Beaulieu, du parc de Jomini et de valorisation de l'angle Jomini-Bergières, donc l'espace surnommé ex-Taoua.

Ce qui est intéressant, c'est que ces projets permettront de vraiment redonner vie à la promenade du Bois-de-Beaulieu, d'aménager des nouveaux espaces conviviaux pour les habitants et usagers du quartier avec une réflexion qui va toucher toutes les tranches d'âge. C'est à saluer puisqu'il y aura la transformation de l'édicule abandonné en un petit café, la création de nouvelles places de jeux pour les tout-petits et les 5 à 10 ans sur la promenade du Bois-de-Beaulieu, mais également pour les adolescents, comme l'a dit M^{me} Decollogny, spécifiquement dans le parc Jomini en réponse à son postulat. Ce qui est également intéressant et justifie une partie des coûts que certains ont peut-être trouvés élevés, on y trouve des cheminements piétonniers qui seront retravaillés beaucoup plus conviviaux, notamment avec la suppression des nombreux grillages et barbelés qui entourent le site. Sans oublier une nouvelle arborisation.

Le projet permet donc à la fois de répondre favorablement à mon postulat et à celui de M^{me} Decollogny, et on ne peut que le saluer. Tout comme la démarche participative qui a accompagné ces projets puisque les séances avec les acteurs associatifs et celle d'information publique ont rencontré beaucoup de succès. Nous vous encourageons donc à soutenir ce rapport-préavis et je terminerai quand même avec une petite question pour la Municipalité. Puisque le temps s'écoule toujours entre une commission et le passage des objets au Conseil communal, les projets de promenades du Bois-de-Beaulieu et de parc Jomini ont entre-temps été soumis à l'enquête publique, et il serait utile d'avoir un point de situation sur la procédure et le calendrier de réalisation prévu. Et également pour la mise en exploitation de l'édicule qui viendra dans un second temps, mais qui est lui aussi attendu avec impatience.

M^{me} Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Il est vrai que c'est un tout beau projet, qui avait été mené de main de maître par ma prédécesseure, M^{me} Germond. On peut aussi saluer cette approche participative qui a déjà montré ses bénéfices et que nous entendons continuer lors de cette législature. Nous avons également eu l'occasion, grâce à la reprise en main de toutes les clés, d'améliorer encore le projet avec des réflexions complémentaires sur la partie « gestion des déchets » et notamment « toilettes publiques ». Nous avons en face de nous un beau projet qui nécessite encore, comme je viens de l'entendre de la part de M. Valéry Beaud, quelques précisions par rapport au calendrier. Pour ceux qui sont proches de ce quartier, vous avez déjà pu remarquer que les travaux ont commencé, le reste aura lieu au mois de septembre. Concernant la partie de l'édicule, il viendra à peu près en même temps, ou juste après. Par rapport à la réflexion d'ensemble sur la politique des édicules, mais nous allons justement travailler le plus rapidement possible pour que l'ensemble de ces pièces de puzzle soient mises en cohérence.

La discussion est close

M. Daniel Dubas (Les Verts), rapporteur : – La commission a accepté la conclusion du rapport-préavis à l'unanimité.

Vote

Le président : – Je vous propose de voter à main levée, si personne ne s'y oppose. Ça ne semble pas être le cas. Celles et ceux qui suivent la commission et acceptent ce rapport-préavis le font savoir en levant la main, s'il vous plaît. Une très large et évidente majorité. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Je compte 1 abstention. Je vous remercie et cet objet est traité.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2016/39 de la Municipalité, du 19 mai 2016 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

– considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Anne-Françoise Decollogny « Lausanne amie des enfants à Beaulieu ».

Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Audit de l'action du conseil d'administration de la CPCL »

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Graziella Schaller (CPV), rapportrice, Hadrien Buclin (EàG), Matthieu Carrel (PLR), Muriel Chenux Mesnier (Soc.), Denis Corboz (Soc.), Séverine Evéquo (Les Verts), Philippe Miauton (PLR), Fabrice Moscheni (UDC), Roland Philipoz (Soc.), Marie-Thérèse Sangra (Les Verts), Namasivayam Thambipillai (Soc.)

Municipalité : M. Grégoire Junod, syndic

Rapport polycopié de M^{me} Graziella Schaller (CPV), rapportrice : -

Présidence	Mme Graziella Schaller (Le Centre PDC – Vert'libéral)
Membres du Conseil communal	M. Namasivayam Thambipillai (Socialiste) M. Roland Philipoz (Socialiste) M. Denis Corboz (Socialiste) (remplaçant Mme Latha Heiniger) Mme Muriel Chenux Mesnier (Socialiste) M. Philippe Miauton (Libéral-Radical) (remplaçant M. Pierre Ethenoz) M. Matthieu Carrel (Libéral-Radical) Mme Séverine Evéquo (Les Verts) Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) M. Hadrien Buclin (Ensemble à Gauche) M. Fabrice Moscheni (UDC)
Excusé	M. Claude-Alain Voiblet (Libéral-conservateur)
Représentant de la Municipalité	M. Grégoire Junod, Syndic
Notes de séance	M. Simon Affolter, Secrétaire municipal

La commission a siégé le lundi 6 février, de 17h à 18h, à l'Hôtel de Ville, salle des Commissions.

Monsieur le Municipal Grégoire Junod était accompagné du secrétaire municipal Monsieur Simon Affolter, que nous remercions vivement pour les notes de séance.

Introduction

Le postulat de Monsieur Moscheni invite la Municipalité à faire faire un audit circonstancié par un organe indépendant et agréé, du respect des obligations légales du conseil d'administration de la CPCL selon la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité. Il demande également qu'une attention particulière soit portée sur la manière dont le taux d'intérêt technique a été fixé.

Cette demande avait été déposée au conseil communal sous forme de motion le 24 mai 2016 par Monsieur Fabrice Moscheni. La Municipalité a adressé le 7 juin 2016 une lettre au bureau du Conseil, annonçant que si cette demande lui était renvoyée sur la forme d'une motion, elle

rendrait un rapport d'irrecevabilité, respectant en ceci l'art 33, al 6, de la loi sur les communes. En conséquence, le motionnaire avait retiré sa motion.

Avant la séance, la rapportrice a envoyé aux membres de la commission quelques informations sur le taux technique, ainsi qu'un lien sur le rapport de gestion 2015.

Petit rappel : Le taux technique est utilisé par la caisse de pension pour calculer le montant des réserves dont elle a besoin aujourd'hui afin de couvrir les versements des rentes dans le futur. Un taux élevé permet à la caisse de provisionner des montants de réserves moins importants que si le taux est bas. Si les taux réels du marché baissent, impliquant une baisse des rendements prévus, la caisse devrait augmenter son capital afin de pouvoir verser les rentes futures, ceci menant à une recapitalisation.

Position du postulant

Le postulant Fabrice Moscheni donne quelques chiffres :

En observant l'évolution des engagements de la CPCL, qui sont passés de CHF 1.2 milliard en 2007, à CHF 1.6 milliard en 2013, puis à CHF 1.8 milliard en 2015, le postulant se demande comment le Conseil d'administration de la CPCL anticipe et prend les mesures nécessaires pour le bien de la Caisse à long terme.

Le taux de couverture a baissé de 0.4 % en une année, pour atteindre 68,1% fin 2016. Il est donc actuellement en-dessus, puisqu'il devait atteindre 60,3 % en 2015. Il doit atteindre un taux de couverture de 78,1 % en 2030, et 90 % en 2052.

Aujourd'hui, l'espérance de vie est plus longue. La caisse compte 7000 assurés, pour 4250 personnes actives. Depuis plusieurs années, les taux sont en baisse constante, et donc les rendements aussi.

Il rappelle que la municipalité avait assuré que les 280 millions injectés suite au rapport préavis 2012/18 seraient le dernier assainissement. Cette mesure s'ajoutait aux recapitalisations de 2004 et de 2008, ce qui donnait un montant total de 700 millions, représentant une recapitalisation tous les 4 ans. Il craint que les mesures de 2012 ne soient pas suffisantes, et qu'il faille procéder à une nouvelle recapitalisation afin d'atteindre les paliers prévus. Il rappelle que l'expertise de la Cour des Comptes avait relevé le manque d'anticipation de la ville. Selon lui, la recapitalisation de 2012 n'était pas assez ambitieuse.

Le Rapport de gestion 2015 de la CPCL ne dit rien au sujet du taux technique, ni de manière générale sur les actions entreprises par le Conseil d'administration.

Alors que la caisse applique un taux de 3,5%, le postulant demande pourquoi elle n'a pas appliqué les recommandations des experts qui demandaient de baisser le taux à 3% en 2014, puis à 2.5% en 2015. Pour le postulant, cette question de la fixation du taux technique est très importante. Il souhaiterait que la CPCL communique davantage, en particulier auprès du Conseil communal. C'est pourquoi il demande un audit du fonctionnement et du taux t

Réponses de la Municipalité

Monsieur le Syndic reconnaît qu'il est opportun que le Conseil communal soit informé de ce dossier important. Le Conseil communal pourrait demander à la Municipalité de rendre un rapport analysant l'évolution des actifs, les rendements, les questions éventuelles de recapitalisation ou de modification du taux technique, soit en d'autres termes les enjeux auxquels doit faire face la CPCL, et notamment des mesures qui pourraient s'avérer opportunes ces prochaines années.

En revanche, la Municipalité ne peut pas demander d'audit du CA de la CPCL : ce n'est légalement et formellement pas possible. Le CA est autonome, il décide de sa politique de communication, et ses débats sont confidentiels. Le CA définit les prestations, et contrôle la concordance entre les engagements et les moyens.

Le syndic réfute que le CA n'a pas suivi les recommandations des experts : il n'est pas possible de savoir ce qu'a décidé le CA tant qu'il n'a pas transmis les informations sur sa stratégie. Il faut attendre la décision des experts engagés en 2016 ⁽⁸⁾ pour fixer le nouveau taux.

Le syndic rappelle que le taux de couverture est déjà plus haut que prévu par la loi. Quant au taux technique, son abaissement de 3,5 % à 2,5 % aurait un coût de 150 mios.

De multiples organes de surveillance sont déjà prévus :

- Commission de Haute Surveillance de la Prévoyance Professionnelle (organe fédéral) ;
- Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale ;
- Organe de révision : KPMG (nommé par l'organe suprême) ;
- Expert en prévoyance professionnelle : Pittet Associés SA (nommé par l'organe suprême) ;
- Organe suprême : Conseil d'administration (organe paritaire représentant les employeurs et les employés).

Discussion générale

Plusieurs commissaires jugent la demande pertinente, et certains la jugent recevable, mais la forme pose toutefois problème à plusieurs.

La municipalité pourrait accepter de faire un rapport, mais si le postulat lui est renvoyé tel quel, le syndic le déclarera irrecevable, car ni le conseil communal ni la municipalité n'ont les compétences pour imposer un audit au CA de la CPCL.

Les compétences des experts actuels et des organes de surveillance sont reconnues.

Un commissaire s'opposera à la prise en considération, car il considère que les visées de ce postulant sont de faire baisser les rentes.

Des commissaires pensent qu'il n'est pas impératif que le taux de couverture soit de 100%, puisqu'il ne sera jamais nécessaire de payer toutes les rentes d'un coup et qu'il y aura toujours des fonctionnaires communaux qui cotiseront.

Une commissaire rappelle que le Conseil Communal attend toujours la réponse au postulat « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pension du personnel communal doit désinvestir les énergies fossiles », qui interroge la CPCL sur ses placements, notamment en ce qui concerne la question de la protection du climat.

Pour une autre commissaire, il n'est pas nécessaire de baisser le taux technique, car à sa connaissance, les rendements des biens immobiliers appartenant à la CPCL sont élevés. A cela, le postulant rétorque que la performance réalisée sur la fortune de la CPCL est de 1,9 % selon le rapport de gestion 2015.

Considérations finales avant le vote :

Il est suggéré à Monsieur Moscheni de retirer son postulat et de déposer une interpellation, puisque le contenu du postulat ne peut pas être changé en commission.

M. Moscheni répond que sa volonté est de veiller aux intérêts de la CPCL, en permettant l'émergence de pistes d'amélioration au vu des problèmes macro-économiques auxquels la CPCL devra faire face ces prochaines années. Il souhaiterait un audit par un expert indépendant, qui porterait par exemple sur la formation continue des membres du CA - dont les municipaux font partie - dans le domaine de la

⁸ Dans le rapport de gestion 2015, il est indiqué que le conseil d'administration a décidé de réviser sa stratégie de placement, et s'est adjoint les services de MBS Capital Advice, une société de conseil en investissements spécialisée dans l'accompagnement des institutions de prévoyance. Une nouvelle stratégie s'est mise en place en 2016, et la décision de modifier le taux technique interviendra probablement au 1er janvier 2018 (page 8).

prévoyance, afin de leur permettre de prendre les bonnes décisions. **Il maintient son postulat pour demander un audit**, car il craint que le conseil communal ne doive voter une 5^{ème} recapitalisation.

Le syndic assure que toutes les expertises sont faites, que le CA est bien conseillé et que la caisse est déjà auditée par des experts compétents. Chacun doit rester dans son rôle et le CC ne peut pas imposer un audit au Conseil d'Administration de la CPCL. Il répète que **la Municipalité ne peut pas demander d'audit du Conseil d'Administration de la CPCL, et que ce postulat n'est légalement pas recevable.**

Une grande partie des commissaires pensent que les questions sont pertinentes, mais qu'elles ne doivent pas être posées sous cette forme.

Vote : qui accepte la prise en considération ?

- **6 non,**
- **1 oui, pour une transmission à la municipalité**
- **3 abstentions**

La commission recommande au conseil communal le classement du postulat.

Discussion

M. Roland Philippoz (Soc.), rapporteur-remplaçant : – Non Monsieur le Président.

La discussion est ouverte

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – La CPCL n'est pas un grand cru vaudois. Ce n'est pas non plus une promenade romantique dans les bois lausannois, mais j'en appelle quand même à votre esprit critique et de synthèse par rapport à l'importance qu'elle représente pour notre Ville. Je me rends bien compte que c'est un sujet extrêmement technique – qui, peut-être pour certains de vous qui sont en train de parler maintenant, n'est pas vraiment intéressant – mais il en va quand même de la retraite de plus de 7000 fonctionnaires et de 5000 personnes qui y sont déjà actuellement. Je déclare mes intérêts, je suis un contribuable vaudois et à ce titre je suis le bailleur de fonds de la CPCL, comme beaucoup d'entre vous. Si je peux résumer la substance de la séance de commission, le point important est que les questions et observations posées par le postulat sont opportunes, mais que la demande d'un audit n'est légalement pas possible. Maigre consolation de savoir que les questionnements sont justes mais que nous, Conseil communal et *in fine* la population, n'avons pas droit à des réponses.

Cela fait plusieurs années que la droite, et l'UDC en particulier, se préoccupent de la gestion de la CPCL. Interpellations et questions ont été posées. La dernière interpellation en date est du 15 février 2016. Dans sa réponse, la Municipalité nous avait expliqué que selon le conseil d'administration de la CPCL, tout allait bien. Par ailleurs, on nous dit que le rôle du Conseil communal est limité à voter le financement et les assainissements, et se limite donc à cette activité financière. Je voudrais quand même rappeler un peu l'historique de la CPCL et de ses assainissements. Il y en a eu tous les quatre ans, en 2000 – 2004 – 2008 – 2012, pour un total d'à peu près 700 millions. Le taux de cotisation de l'employeur est le plus haut de Suisse avec 19 %. La CPCL est une des seules caisses en Suisse qui n'ait pas encore passé en primauté de cotisation. Malgré ces assainissements, le risque pour la Ville, sur lequel nous avons eu un long débat la semaine passée, ne fait qu'augmenter. En 1998, la garantie que la Ville devait assumer était de 840 millions. En 2007, elle est passée à 1,2 milliard, en 2013 1,676 milliard et en 2015, derniers chiffres connus, elle est de 1,776 milliard. Donc malgré les assainissements à répétition, la garantie que la Ville doit porter n'arrête pas de grandir et atteint aujourd'hui presque 1,8 milliard. Mesdames et messieurs, une telle répétition d'assainissement n'est-elle pas excessive ? Est-ce que le Conseil communal, et *in fine* le contribuable, doit simplement être vu comme une vache à lait ? Est-ce que le Conseil communal ne devrait pas être mieux informé sur ce qui se passe ? Aujourd'hui, les experts qui audient cette caisse nous disent, et je prends mot pour mot le rapport de l'expert dans le rapport de la Caisse de pensions pour l'année 2015 : « *Le taux de 3,5 % ne respecte pas les exigences de la DTA4 et aucune justification ne peut être donnée à un tel dépassement. Nous*

recommandons au conseil d'administration de décider au plus vite de la baisse du taux pour le porter à 2,5 % et de prendre les mesures nécessaires consécutives à cette baisse. » C'est un texte un peu sibyllin, mais effectivement lorsque l'on lit « de prendre les mesures nécessaires consécutives à cette baisse », je peux comprendre que cela soit politiquement compliqué, car ce sera effectivement un peu de larmes et de sang.

Mais est-ce qu'il faut oublier d'être raisonnable pour être politiquement correct ? Je ne le crois pas. Mesdames et messieurs, si l'on passe à 2,5 % de taux technique, cela correspond à près de 200 millions de francs de pertes et ceci impliquera, pour la CPCL, qu'elle devra à nouveau être recapitalisée, donc assainissement et investissement d'argent public. La CPCL est trop importante pour l'oublier et se dire que tout va se résoudre tout seul. Comme je vous l'ai rappelé au début, c'est donc 7000 assurés, autant de personnes qui travaillent pour la Ville, qui comptent sur cette CPCL pour passer une retraite heureuse en buvant du bon vin et en se promenant lors de très belles promenades et ce sont aujourd'hui 4250 pensionnés qui vivent de cette CPCL. Financièrement, c'est 1,8 milliard de garantie pour la Ville et c'est 700 millions qui ont déjà été investis comme assainissement. Lors de la discussion en commission, la conclusion était que sur la forme mon postulat n'était pas recevable, mais que sur le fond les questions étaient justifiées. N'étant pas juriste moi-même, j'accepte la remarque sur la forme. Sur le fond, et au vu des convergences d'opinions, j'en appelle néanmoins à l'esprit civique et de responsabilité de la Municipalité pour répondre sur les questions qui sont posées par ce postulat et ainsi informer le Conseil communal de la situation de la CPCL.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Ce postulat vient à point nommé et il est urgent que ce Conseil s'intéresse au fonctionnement de la CPCL et l'évolution de ses engagements, afin d'éviter une cinquième recapitalisation de ce puissant fonds. Pour y arriver, un audit de fonctionnement est indispensable. Entre 2004 et 2012, mon collègue Moscheni l'a rappelé, 700 millions d'argent public, donc l'argent des contribuables qui paient des impôts, ont été injectés pour stabiliser le taux de couverture de la CPCL. Rappelons que la caisse compte 7000 assurés pour 4250 personnes actives. Pour mémoire, le nombre de fonctionnaires que la Ville occupe est de 5300. C'est inquiétant et il est très dommageable que notre Conseil ne soit pas informé de l'évolution des actifs, des rendements et des aspects techniques liés aux différents taux utilisés pour rétribuer les bénéficiaires. Il est surtout indispensable que l'on calcule le versement des rentes selon le montant réellement cotisé par l'assuré, soit la primauté des cotisations et non plus selon la bien trop généreuse primauté des prestations qui creuse inexorablement un trou abyssal dans la CPCL. Nous devons dorénavant nous saisir de ce problème et de ce dossier à pleines mains, car c'est un problème de politique de gestion de la Ville. La récurrence de la recapitalisation de la CPCL nous concerne tous. Nous devons exiger qu'un épisode comme le transfert de COLOSA ne se reproduise plus, lui qui a vu plus de 280 millions de biens immobiliers, dont les Lausannois étaient propriétaires, être donnés à la CPCL. La cession de la SILL à la Caisse de pensions ne devrait en aucun cas être envisagée. Soyons vigilants et renvoyons à la Municipalité ce postulat qui somme toute lui demande de nous donner la garantie qu'elle maîtrise tous les aspects financiers de la CPCL.

M. Hadrien Buclin (EàG) : – Le groupe Ensemble à gauche invite ce Conseil à classer ce postulat pour trois raisons. Premièrement sur le plan formel comme l'a rappelé le postulant lui-même, ce postulat n'est pas recevable puisque la Municipalité ne peut pas demander elle-même un audit de la Caisse de pensions. Deuxième raison, même si postulat était recevable sur la forme, le groupe Ensemble à gauche considère qu'un audit du Conseil d'administration de la caisse n'est pas nécessaire. En effet, outre le coût que cela entraînerait, celui-ci serait superflu vu les nombreux organes qui surveillent déjà la CPCL, notamment la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle, ou encore le Cabinet d'audit privé KPMG en tant qu'organe de révision. Ce postulat demande donc davantage de bureaucratie dans un secteur déjà largement bureaucratisé. Enfin, troisièmement, le fait qu'un postulat portant sur la Caisse de pensions provienne des rangs de l'UDC ne peut que susciter notre méfiance. En effet ce parti est connu pour ses positions antisociales en matière de politique de

retraite puisqu'il s'engage, depuis plusieurs années, pour la baisse des rentes du 2^e pilier. Dans le but de faire systématiquement primer les intérêts des dirigeants des caisses, des employeurs et des détenteurs de capitaux sur ceux des salariés et des retraités, qu'ils soient du secteur public ou du secteur privé.

En particulier en 2010, l'UDC main dans la main avec le PLR de M. Gaudard ont soutenu aux Chambres fédérales une loi néfaste et purement idéologique qui oblige les caisses de pensions à atteindre un taux de couverture de 80 % d'ici à 2052. Pour donner une image plus parlante, les caisses devront posséder, à l'échéance indiquée de 2052, 80 % du total des rentes qu'elles devraient verser si toutes et tous les salariés partaient à la retraite et/ou quittaient leur poste en même temps. On voit toute l'absurdité de cette loi puisque logiquement jamais l'ensemble des employés ne partiront à la retraite en même temps. En réalité cette loi ne vise qu'à fragiliser les caisses de pensions et à encourager, à travers une recapitalisation à marche forcée, les plans d'austérité contre les employés et leur retraite et l'on voit bien que c'est cette logique qui est suivie ce soir par M. Moscheni avec son postulat. Dans ces conditions, nous ne pouvons aucunement faire confiance à un représentant de l'UDC quand il prétend se soucier, à travers un postulat, de la bonne santé de la CPCL et du travail de son conseil d'administration. Cela dit, notre opposition à ce postulat ne signifie pas que nous nous opposons à ce que ce Conseil soit informé sur l'évolution de la santé financière de la Caisse de pensions des employés de la Ville et sur les projections à ce sujet. Une telle information pourrait cependant être faite par la Municipalité au Conseil communal et qui est déjà d'une certaine manière présente dans les rapports de gestion annuels de la Caisse. Mais une telle information n'a pas besoin, contrairement à ce que le postulant prétend, de passer par un audit.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – J'interviens pour la deuxième fois de la soirée juste après M. Buclin et c'est un véritable plaisir que j'espère avoir encore de nombreuses fois avant qu'il nous quitte peut-être pour le Grand Conseil. Je trouve très intéressant de faire un peu l'archéologie des propositions ; un des objectifs de la motion Beck reprise par le Conseil fédéral, du nom du conseiller national libéral vaudois, était également de faciliter les privatisations pour les collectivités publiques. Je vous invite à aller lire le message du Conseil fédéral de l'époque sur la modification de la LPP pour les corporations de droit public, comme elles sont nommées dans la loi. L'objectif affiché est, avec une couverture plus élevée, le transfert plus facile vers des établissements autonomes ou plus globalement des sociétés anonymes. Je pense qu'il est intéressant de se rappeler que c'est effectivement avec cet objectif extrêmement idéologique que nous avons modifié la LPP il y a bientôt une dizaine d'années en forçant toutes les corporations à mettre en place ces nouveaux systèmes. L'autre point que je trouve intéressant de rappeler est que nous sommes dans une période où la quantité d'argent disponible sur les marchés financiers pose d'énormes problèmes. On préférerait retrouver monsieur Moscheni du côté de ceux qui combattent le fonctionnement du système par capitalisation comme pilier principal de la prévoyance vieillesse en Suisse. Et qui précisément consiste à placer d'énormes sommes sur des marchés financiers et ainsi rendre la prévoyance professionnelle des Suisses très vulnérable aux variations des taux de ces mêmes marchés.

La dernière chose que j'aimerais dire, c'est que le parti de M. Moscheni est souvent très attaché au respect des lois. Une simple lecture, mon cher collègue Moscheni, de la Loi sur la prévoyance professionnelle, vous aurait démontré qu'il n'est effectivement pas possible, pour notre organe en tant que conseil, de demander un audit du fonctionnement de la caisse. Cela déroge au principe élémentaire de la Loi sur la prévoyance professionnelle. De ce point de vue-là on peut s'interroger sur les objectifs de votre démarche, vous aimez les formules et les déclarations, je ne suis pas sûr qu'elles justifient de vous suivre sur ce point-là. Nous refuserons votre postulat pour tous ces motifs et je prie les autres conseillers, qui viennent de nous écouter, d'en faire de même.

M^{me} Séverine Evéquo (Les Verts) : – Pour les raisons qui viennent d’être évoquées par M. Buclin et M. Gaillard, le groupe des Verts suivra effectivement cette position et refusera le postulat.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je voudrais saluer la dernière partie de l’intervention de M. Buclin. Je crois que l’on a tous effectivement besoin d’avoir plus d’informations et je salue le fait qu’il porte ce sujet devant ce plénum. Quant à M. Gaillard et M^{me} Evéquo, je constate avec dépit qu’avoir ce manque d’informations et ne rien vouloir entendre et comprendre fait partie de votre stratégie pour sauver la CPCL. J’espère que les Lausannois se souviendront de votre position.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Lorsque l’ancien député libéral Serge Beck, devenu conseiller national, a présenté sa proposition de passer à un taux de 80 % dans un délai d’une quarantaine d’années, c’est principalement de ce côté de la Sarine que cela a posé problème. Je rappellerai quand même que l’écrasante majorité des caisses de ce pays dépasse allégrement les 80 % de taux de couverture. Les meilleures arrivent à 115 %. Le problème qui se serait donc posé pour elles, plutôt que de recapitaliser, est de savoir que faire de leur surplus de capitaux. Je suis d’accord avec le principe que la probabilité que tous les employés de la fonction publique décèdent le même jour est relativement faible, et cela ne concerne pas seulement la CPCL. Mais la question de fond qui se pose, pour laquelle nous sommes bien en peine de donner une réponse qui soit satisfaisante, est comment se fait-il notre caisse soit parmi les plus malades avec des taux de capitalisation les plus bas de l’ensemble des pays ? Et à ce jour aucune réponse, autre que celles dont l’idéologie est dictée par la position politique, ne m’a été donnée tant du côté de la gauche que de la droite. Et pourtant la question reste pleine et entière.

M. Grégoire Junod, syndic : – Tout d’abord un aspect de forme tout de même important s’agissant de la Caisse de pensions et d’un organe qui est régi par une série de dispositions légales. Comme cela a été dit dans ce Conseil et en commission, nous n’avons effectivement pas la compétence de commander un audit de la CPCL et ce n’est pas que nous ne souhaitons pas le faire. Selon la loi régissant les caisses de pensions, l’organe de contrôle est la Haute autorité de surveillance. Ce qui a été dit dans ce Conseil par M. Gaillard et M. Buclin est parfaitement exact, nous n’avons pas cette compétence de demander un audit. Par contre, monsieur Moscheni, je vous le redis ici comme je vous l’avais dit en commission, vous pouvez nous demander toutes les informations que vous souhaitez sur la CPCL, nous vous les donnerons. Mais déposez alors un postulat ou une interpellation avec une série de questions pour que la Municipalité vous renseigne. Nous sommes à votre disposition pour le faire et nous le ferons.

Je rappelle, par ailleurs, que vous disposez du rapport de gestion de la CPCL qui vous est remis chaque année. Vous avez donc chaque année des informations complètes sur l’état des actifs, des placements, de l’ensemble des opérations et les comptes et les bilans de la Caisse de pensions. Vous les recevez avec un petit peu de retard, mais avez effectivement la compétence de nous demander des informations. Par contre, cela a été très clairement dit dans ce Conseil, vous n’avez pas la compétence de nous demander de conduire un audit de la CPCL. Les compétences du Conseil communal et de la Municipalité portent sur l’administration communale et nous ne sommes pas habilités à auditer la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne.

Maintenant, et j’aimerais bien que vous m’écoutez, monsieur Moscheni, vous prétendez depuis des mois que le Conseil d’administration de la Caisse de pensions ne prend pas ses responsabilités, parce que l’expert actuariaire a recommandé depuis longtemps déjà de baisser le taux technique. Je vous ai indiqué que le Conseil d’administration prenait ses responsabilités, mais comme toutes ses décisions, elles étaient soumises à une confidentialité et que vous en auriez connaissance au moment où elles seraient rendues publiques. Alors je peux vous le dire ce soir puisque l’ensemble du personnel affilié à la CPCL a dorénavant été averti : le taux technique a été abaissé à 2,5 %. Cette décision a été prise par le Conseil d’administration

de la Caisse de pensions en 2016 conformément aux recommandations de notre actuaire et de l'autorité de surveillance. Et nous avons adopté encore récemment les mesures qui accompagnent cette baisse du taux technique et l'ensemble des affiliés ont été informés. Et contrairement à ce que vous prétendez, là je le dis aussi avec vigueur dans ce Conseil, vous avez voté un assainissement de la Caisse de pensions il y a quelques années. Je l'appellerai le « Plan Brélaz », pour faire simple, et celui-ci a été bien conçu. Vous avez voté un assainissement important et de qualité qui prévoit aussi, au-delà de 2030, des réserves extrêmement importantes par rapport aux exigences et aux dispositions légales qui ont été décrites tout à l'heure par M. Buclin et par M. Gaillard. Nous devons respecter ces dispositions et avons des marges importantes prévues dans le plan de recapitalisation qui a été fait par la CPCL. Ce qui signifie que nous avons cette chance énorme de pouvoir diminuer le taux technique, proposer un plan conforme validé par la Haute autorité de surveillance des caisses de pensions et notre actuaire et qui permet de ne pas baisser les rentes à la retraite. La seule mesure que nous devons prendre est effectivement de diminuer les conditions de préretraite. Ce sont des mesures qui entreront en vigueur progressivement, mais pas dans les cinq prochaines années, ce qui préserve l'entier des droits des fonctionnaires qui sont aujourd'hui proches de l'âge de la retraite. Puis nous aurons des réductions de rentes pour les départs en préretraite qui soient actuarielles, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui dans le cadre de la Caisse de pensions.

Nous avons aujourd'hui un régime qui fait que ceux qui ne prennent pas de préretraite financent *de facto* la préretraite de ceux qui la prennent. C'est donc un élément qui devra être corrigé. Ce sont des décisions qui ont été prises par le Conseil d'administration, qui a donc assumé l'entier de ses responsabilités conformément à la loi, aux exigences de l'Autorité de surveillance et aux recommandations de son actuaire que nous avons suivies à la lettre. Les montants du plan d'assainissement qui ont été évoqués par M. Gaudard et par M. Moscheni, soit 700 millions de recapitalisation au cours des différentes années, nous permettent aujourd'hui d'assumer une baisse du taux technique sans casse sur les conditions de retraite. De ce point de vue-là la situation lausannoise est extrêmement privilégiée en comparaison de ce qu'ont vécu d'autres caisses publiques en Suisse où, en règle générale, une telle baisse du taux technique doit s'accompagner d'une baisse du plan de retraite de 20 % à 25 %.

Un mot encore sur la question de la primauté de prestations et de cotisations. Elles n'ont, depuis les dernières modifications légales, plus beaucoup d'importance puisqu'aujourd'hui le conseil d'administration d'une caisse de pensions a la responsabilité d'adapter le plan et les pensions qu'il va servir en fonction des moyens qu'il a à disposition. Le fait donc d'avoir une primauté de prestations ou de cotisations ne change, en réalité, plus grand-chose. Les décisions relatives aux cotisations étant de la compétence pour les caisses publiques, en l'occurrence pour Lausanne, du Conseil communal. Ce qui signifie que si le Conseil communal décidait d'augmenter les cotisations, employeur ou employé peu importe, le Conseil d'administration de la caisse disposerait de plus de moyens pour adapter son plan de pensions. Mais dans la mesure où ce n'est pas le cas, il doit l'adapter aux réalités qui sont notamment la question du taux technique qui, je le rappelle ici, n'est pas un enjeu politique puisqu'il se fonde sur les rendements présumés et réalisés de la fortune de la Caisse de pensions. Et il est évident que dans un contexte où les rendements ont fortement diminué, notre taux technique devait également l'être comme la plupart des caisses de pensions dans ce pays l'ont fait. Il va de soi aussi que si les rendements devaient être supérieurs, l'entier de l'argent qui en découlerait serait évidemment garanti pour les pensionnés de la Caisse de pensions, respectivement pour les actifs. C'est une évidence, ce n'est pas de l'argent qui partirait en fumée, l'argent qui vient dans la caisse y restera. Tout comme il est évident que si les conditions du marché devaient se modifier dans les années qui viennent, le taux technique de la CPCL, comme ceux des autres caisses de pensions, pourrait être réadapté à la hausse.

Voilà ce que je pouvais vous dire. Je crois qu'en la matière vous vous trompez de combat en demandant un audit, à moins de vouloir simplement instiller systématiquement le doute dans ce Conseil et auprès de vos électrices et électeurs sur le fait que ce Conseil et la Municipalité

auraient mal travaillé en matière de CPCL. Il se trouve que le Conseil d'administration de la Caisse, dont les représentants de la Municipalité ne sont que trois membres parmi d'autres, a pris l'entier de ses responsabilités en matière de gestion de la Caisse de pensions, conformément aux recommandations de son auditeur et le plan sera validé d'ici l'automne par l'Autorité de surveillance ; il est évidemment entièrement conforme aux recommandations qui nous ont été faites. J'ajouterai encore, monsieur Gaudard, que vous m'avez fait sourire tout à l'heure en disant que vous étiez très préoccupé de savoir ce qu'étaient devenus les immeubles de COLOSA que nous avons cédés à la CPCL. Je trouve que la remarque est un peu forte de café de la part de quelqu'un qui, dans ce Conseil, s'exprime systématiquement pour que nous vendions notre patrimoine immobilier. Il se trouve qu'ici nous en avons effectivement cédé une partie à la CPCL. C'est un organe parapublic, au sens du droit fédéral d'ailleurs c'est même un organe public, ce qui fait que ces immeubles sont fort heureusement aujourd'hui restés dans le giron des immeubles qui permettent de garantir des rendements importants à la Caisse de pension, tout en offrant des loyers qui demeurent accessibles. Je pense que ce n'était finalement pas une si mauvaise opération et comme nous avons créé la SILL, à laquelle vous êtes aussi attaché, nous avons la possibilité à Lausanne de reconstituer progressivement un parc immobilier public.

Je vous invite donc à rejeter le postulat de M. Moscheni. Encore une fois, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes les informations à travers un postulat ou des interpellations. Nous sommes aussi à disposition, et nous en discuterons avec les présidents de groupe, pour organiser une présentation complète sur la situation de la Caisse et les mesures qui ont été prises. C'est une chose que nous pouvons tout à fait faire pour le Conseil communal, avec l'appui de l'actuaire de la CPCL. Mais il faut respecter, en matière de caisse de pensions comme dans d'autres domaines, une série de règles et notamment les dispositions légales qui ne nous permettent pas d'engager ici un audit qui ne serait pas nécessaire.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je m'excuse de prendre la parole après le syndic mais voulais simplement saluer son ouverture et le fait de nous donner des informations. Un des buts de ce postulat est donc quelque part atteint. Je voulais simplement que l'on ait une information un peu plus transparente sur la situation et l'en remercie. Nous resterons très attentifs et plein de motivation pour juger les différents aspects de cet assainissement en termes de réserve de fluctuation de valeurs et de taux de couverture. Et l'on se réjouit que le Conseil d'administration ait pris pleine mesure des recommandations d'experts et l'ait enfin implémenté. Donc si j'ai bien compris, si je puis me permettre encore une question, le rapport de gestion 2016 va intégrer ces modifications que vous nous avez expliquées ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Je vous réponds, monsieur Moscheni, très précisément sur ce point : oui s'agissant du taux technique dans la mesure où le Conseil d'administration de la caisse a pris sa décision de diminution du taux technique en 2016. Par contre, les mesures qui accompagnent cette décision l'ont été en 2017. Dès lors vous aurez, dans le rapport de gestion 2016, des informations sur la baisse du taux technique qui seront indiquées. Par contre le détail des modifications, ce que j'ai notamment évoqué s'agissant des préretraites, vous l'aurez dans le rapport 2017.

M. Xavier de Haller (PLR) : – J'ai écouté avec un intérêt certain les différents arguments qui ont été avancés au cours de ce débat. J'avoue quand même bloquer un peu sur l'argument formel. Je peux comprendre que le Conseil communal ne peut pas forcer la Municipalité à demander un audit ou lui-même le demander. Une résolution allant dans ce sens-là serait effectivement contraire à un certain nombre de principes et de séparation légale voulue en la matière. En revanche je ne suis pas totalement convaincu par les explications qui nous ont été avancées s'agissant du principe fondamental de la LPP qui empêche le Conseil d'administration, respectivement ses membres, de demander qu'un audit interne soit effectué. J'ai quand même parcouru brièvement la LPP durant ce débat pendant les quelques interventions qui ont précédé et l'article 51a), alinéa 3, dit que : « *L'organe suprême – a priori le Conseil d'administration – de l'institution de prévoyance peut attribuer à des commissions ou à certains de ses membres la charge de préparer et d'exécuter ses décisions*

ou de surveiller certaines affaires ». A la lecture de cette disposition, ne pourrait-on pas demander aux représentants de la Municipalité d'intervenir au conseil d'administration, respectivement mettre cette question à l'ordre du jour s'agissant d'un audit interne ? Et est-ce que cette disposition, article 51a), alinéa 3, le permet ou pas ? Je ne suis pas un spécialiste, je ne sais pas. Mais en tout cas, à la lecture du texte, je ne vois pas fondamentalement le principe qui empêche une telle demande.

Je ne peux donc pas me rallier à cet argument formel et compte tenu de ce qui précède, la chance d'un organe délibérant est de pouvoir faire de la politique sans forcément systématiquement être lié par la loi, contrairement à d'autres pouvoirs. A titre de conseiller communal, j'ai envie de renvoyer ce postulat à la Municipalité qui nous répondra peut-être dans quelques mois qu'effectivement légalement ce n'était pas possible, ou dira alors que les municipaux qui siègent au conseil d'administration peuvent porter ce point à l'ordre du jour, respectivement renseigner les membres de la CPCL. Par rapport à ces quelques réflexions qui sont faites, je vais soutenir ce postulat et renvoyer ce texte à la Municipalité et en tout état de cause je ne vois pas pourquoi on nous dirait simplement : il y a un grand principe qui dit que ce n'est pas possible. Ce grand principe malheureusement je suis comme saint Thomas je ne crois que ce que je vois, je ne l'ai pas lu, donc j'ai envie de renvoyer ce texte à la Municipalité et vous invite à en faire de même.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Dans mon intervention, j'ai clairement exprimé le fait que je n'étais pas un juriste, je le regrette tous les jours. Mais après l'intervention de M. de Haller, je vais donc suivre son indication et vous demande donc de renvoyer ce postulat à la Municipalité puisqu'il semble y avoir une interprétation qui lui permettrait d'être acté. Et je demande le vote nominal.

M. Grégoire Junod, syndic : – Je ne suis pas non plus juriste, mais je ne suis pas sûr de le regretter tous les jours. Cela dit, je vous invite quand même à relire le texte du postulat. Il ne demande pas aux représentants de la Municipalité de porter au conseil d'administration une demande d'audit de la direction de la CPCL, par exemple. Il demande à la Municipalité d'auditer le conseil d'administration de la Caisse. Et toute l'argumentation de M. Moscheni repose sur le fait que le conseil est déficient, mal formé, incompetent, en particulier s'agissant des représentants de la Municipalité et qu'il ne prend aucune des décisions qu'il devrait au sens du respect des dispositions légales. Et qu'il s'agit donc de faire un audit pour que l'on puisse établir le fait que le Conseil d'administration est composé d'une joyeuse équipe d'incompétents. Voilà l'objectif de ce postulat et cela n'est pas conforme au droit. Par contre vous avez parfaitement raison, le conseil d'administration de la Caisse peut lui commander tous les audits, études ou expertises qu'il souhaite sur sa politique de placement ou de direction, ce qu'il fait d'ailleurs en permanence. C'est le job de notre actuaire-conseil de faire cela et celui de notre organe de révision. L'organe de surveillance fait par ailleurs ce travail en permanence s'agissant du contrôle de l'ensemble des caisses de pensions comme l'ensemble des mandataires de la Caisse de pensions. Ce qui nous est demandé ici est d'auditer le conseil d'administration de la Caisse. Et cela, encore une fois, nous n'avons pas de compétence à le faire. Nous pourrions encore longtemps ergoter sur ce texte-là, mais il se trouve, et c'est d'ailleurs aussi ce qui avait convaincu la commission, que sous cette forme-là, nous ne sommes pas dans le cadre des dispositions qui relèvent de la compétence du Conseil communal et des attributions d'un postulat.

M. Philipp Stauber (PLC) : – Si je comprends bien la situation, M. de Haller nous a donné une interprétation possible du postulat qui est apparemment conforme à la loi. C'est un principe général, je crois dans la jurisprudence et dans l'interprétation des lois, de chercher une possibilité d'interpréter un texte de manière conforme à la loi. Et je crois que tant monsieur le syndic que M. de Haller ont indiqué une voie pour interpréter ce postulat afin qu'il soit valable. Et dans ce sens là je pense que nous allons le soutenir pour lancer une étude de cette manière-là

M. Xavier de Haller (PLR) : – Alors monsieur le syndic, oui j'ai la malchance d'être juriste mais j'ai aussi la chance d'être conseiller communal, ce qui me donne parfois l'occasion de surnager un peu au-dessus de la mêlée. Et notamment lors des séances du Conseil communal, nous avons eu l'occasion de gloser à de nombreuses reprises le caractère contraignant ou non d'un postulat. Et systématiquement, je crois qu'il y a même eu un avis de droit, il semblerait que, d'un avis unanime, un postulat n'est pas contraignant. La Municipalité peut, dans une certaine mesure, faire une interprétation plus ou moins conforme à la loi du postulat. Sur cet aspect-là, encore une fois, l'outil du postulat ne semble pas formellement être en tant que tel rédhibitoire à la prise en compte de ce texte. Et puis deuxièmement, monsieur le syndic, vous avez prêté des intentions au postulant s'agissant des soupçons qu'il faisait peser sur la gestion du conseil d'administration de la CPCL. Tel n'est pas mon cas, je n'en connais pas la gestion, je ne suis pas allé me plonger dans les détails de ce que fait ou pas la CPCL. Mais finalement, cet audit serait l'occasion pour les membres du Conseil d'administration et de la CPCL de définitivement clore ce chapitre, de dire à M. Moscheni qu'il a tort et de démontrer, audit à l'appui, que la gestion est bonne et saine et qu'elle correspond à ce qu'on attend de la loi.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je voulais juste intervenir suite aux propos de M. le syndic. C'est une interprétation libre de mon texte que vous faites. Pour être moi-même dans un conseil de fondation, je me rends compte de la difficulté de gérer une institution de prévoyance et si je fais cette demande à vous qui nous représentez, c'est que j'ai confiance en ce que vous faites pour nous dire exactement où est-ce que l'on en est. Peut-être êtes-vous dans le cadre du Conseil d'administration de la CPCL systématiquement minorisé ? On ne le sait pas. C'est peut-être ce grand manque d'information qui pose en fait tous ces problèmes. Mais, monsieur le syndic, je vous laisse responsable de ce que vous avez énoncé dans ce plénum sur vos interprétations par rapport à votre niveau de compétence et votre formation ou autre acte au niveau de la Caisse de pensions.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Je suis navré, mais je ne résiste pas à la possibilité de relever l'extraordinaire tour de force politique qu'est en train d'essayer de faire la droite de ce Conseil. On commence par créer, sans aucun fondement, le soupçon. Et je vous invite à relire le texte du postulat, on parle quasiment de gestion déloyale ; instiller le soupçon, c'est exactement ça. Dire de ce postulat qu'il laisse planer le soupçon sur une gestion correcte ou non de la caisse n'est pas du tout détourner son intention. Ensuite on se félicite, comme l'a fait M. Moscheni, d'une espèce de bilan intermédiaire, d'avoir acquis une transparence, une ouverture de la part de la Municipalité. Transparence-ouverture qui sont de toute façon données par la loi et pratiquées de longue date. Ça c'est aussi assez magnifique, je dois dire. Et puis en final, le soupçon instillé visiblement au-delà des rangs du groupe du postulant, le postulat fonde finalement lui-même sa nécessité. C'est à dire que parce qu'un postulat qui lance le soupçon a été déposé et génère une demi-heure de discussion au Conseil, eh bien il faut l'accepter pour mettre fin au soupçon qu'il a lui-même généré en dehors de tout fondement objectif, comme le rappelle d'ailleurs le rapport de commission, dont je ne suis pas sûr que tous les intervenants du débat l'aient lu. C'est une vaste blague. Mesdames et messieurs de la droite qui vous apprêtez, je l'espère, à changer d'avis, ce que vous proposez n'est comme d'habitude que de la poudre de perlimpinpin. On a vu avec le vote nominal que vous voulez sauver la poudre, ce sera sans nous ce soir et vous pourrez dire « tintin » pour l'audit.

La discussion est close

M. Roland Philippoz (Soc.), rapporteur-remplaçant : – La commission a refusé la prise en considération du postulat de M. Moscheni par 6 non, 1 oui et 3 abstentions.

Vote

Le président : – Il y a-t-il cinq personnes qui soutiennent la demande de vote nominal ? C'est le cas et le vote sera nominal. Celles et ceux qui suivent la commission et refusent la prise en considération du postulat, votent oui, paradoxalement. Je répète. Celles et ceux qui votent comme la commission, et donc refusent la prise en considération du postulat, votent

oui. Celles et ceux qui votent contre la commission et acceptent la prise en considération du postulat, votent non. Et les autres s'abstiennent. Le vote est ouvert.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Vote nominal

Ont voté oui : M^{mes} et MM. Caroline Alvarez Henri, Valéry Beaud, Quentin Beausire, Véronique Beetschen, Aude Billard, Géraldine Bouchez, Arnaud Bouverat, Vincent Brayer, Hadrien Buclin, Carine Carvalho Arruda, Muriel Chenaux Mesnier, Xavier Company, Denis Corboz, Magali Crausaz Mottier, Louis Dana, Anne-Françoise Decollogny, Jean-Michel Dolivo, Manuel Donzé, Daniel Dubas, Séverine Evéquoz, Romain Felli, Jean-Marie Fürbringer, Benoît Gaillard, Alice Genoud, Sara Gnoni, Latha Heiniger, Alain Hubler, Musa Kamenica, Sébastien Kessler, Robert Joosten, André Mach, Sophie Michaud Gigon, Philippe Mivelaz, Laurence Munding-Jaccard, Barbara Pagés, Esperanza Pascuas Zabala, Roland Philippoz, Léonore Porchet, Filippo Rivola, Karine Roch, Vincent Rossi, Yvan Salzmann, Marie-Thérèse Sangra, Gianni-John Schneider, Namasivayam Thambipillai, Thanh-My Tran-Nhu

Ont voté non : M^{mes} et MM. Eliane Aubert, Florence Bettschart-Narbel, Alix Olivier Briod, Jean-François Cachin, Matthieu Carrel, Jean-Luc Chollet, de Haller Xavier, Philippe Ducommun, Cédric Fracheboud, Guy Gaudard, Jean-Pascal Gendre, Jean-Daniel Henchoz, Henri Klunge, Françoise Longchamp, Mathieu Maillard, Anita Messere, Gilles Meystre, Philippe Miauton, Fabrice Moscheni, Pierre Oberson, Jacques Pernet, Philipp Stauber, Diane Wild, Stéphane Wyssa

Se sont abstenus : M^{me} et MM. Jean-Christophe Birchler, Axel Marion, Sandra Pernet, Bertrand Picard

Il semble qu'il y ait une carte qui ne fonctionne pas, mais je doute que le résultat final soit significativement différent. Par 46 oui, contre 24 non, avec 4 abstentions, vous avez refusé la prise en considération de ce postulat. Et cet objet est traité. Je vous remercie.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Audit de l'action du conseil d'administration de la CPCL » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

La séance est levée à 20 h 05